

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2020–2021

---

19 JANVIER 2021

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**  
SÉANCE DU MARDI 19 JANVIER 2021 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pétition de professionnels concernant les mécanismes d'intégration d'élèves à besoins spécifiques» .....	4
1.2	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des intégrations scolaires» .....	4
1.3	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pétition des parents et élèves pour l'hybridation à l'Athénée Waha de Liège» .....	5
1.4	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Présence trop limitée des élèves dans un établissement liégeois» .....	5
1.5	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pétition d'élèves de l'enseignement communal liégeois» .....	5
1.6	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation des cours en présentiel» .....	6
1.7	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Covid-19. Pétition d'un groupe d'élève de Liège pour reprendre les cours en présentiel» .....	6
1.8	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prolongation du code rouge jusqu'au congé de carnaval et au-delà» .....	10
1.9	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan et perspectives pour l'enseignement 15 jours après le retour des vacances d'hiver» .....	10
1.10	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État des lieux des retards d'apprentissage» .....	10
1.11	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Allongement des congés de carnaval» .....	10
1.12	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Stages dans l'enseignement obligatoire des étudiants des départements pédagogiques des hautes écoles» .....	14
1.13	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Difficulté d'accueillir des futurs enseignants stagiaires au sein des écoles» .....	14
1.14	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Absentéisme et décrochage scolaire : effets de la pandémie» .....	15
1.15	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Absentéisme augmenté à la suite de la crise sanitaire» .....	15
1.16	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Explosion de l'absentéisme injustifié et problématique des élèves "fantômes"» .....	15
1.17	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prolongation du code rouge» .....	15
1.18	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation significative de l'absentéisme injustifié en lien avec le décrochage scolaire» .....	15
1.19	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Hybridation, décrochage et (r)accrochage» .....	15
1.20	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Utilisation de la plateforme interactive pour la promotion de la formation en alternance» .....	21
1.21	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Relations écoles-familles» .....	22

1.22	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Concertation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'équipements numériques des écoles» .....	23
1.23	Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cadastre du matériel informatique» .....	23
1.24	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Perte de salaire et de jours du pot "Maladie" des membres du personnel détachés dans une fonction de sélection et de promotion, en période de pandémie» .....	25
1.25	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Journées portes ouvertes et visites d'écoles en vue des inscriptions en première année secondaire» .....	26
1.26	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancement de la période d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2021-2022» .....	26
1.27	Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Attention à porter aux vulnérabilités individuelles dès la scolarité» .....	28
1.28	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement du soutien psychologique dans les écoles» .....	28
1.29	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enquête de l'Université de Mons (UMons) et ses conclusions sur l'utilisation des outils numériques» .....	30
1.30	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation continuée des enseignants au numérique» .....	30
1.31	Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Coexistence de différents dispositifs numériques dans l'enseignement» .....	30
1.32	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enquête de l'UMons sur l'usage du numérique par les enseignants» .....	31
1.33	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Éducation à la mobilité et à la sécurité routière» .....	34
1.34	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retour de voyage des élèves et suivi du respect de la quarantaine» .....	35
1.35	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Communication directe aux directions sur le Pacte pour un enseignement d'excellence» .....	36
1.36	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Allocation d'un montant de cinq millions pour la simplification administrative» .....	37
1.37	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Emploi de personnel enseignant non subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les écoles subventionnées» .....	38
1.38	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Processus participatif de la Région wallonne dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	39
1.39	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation des élèves de l'Athénée Andrée Thomas de Forest dans le cadre des perspectives annoncées par la nouvelle direction» .....	39
1.40	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation de la population scolaire en Région bruxelloise» .....	40
1.41	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Livre blanc des personnes ressources/responsables informatiques dans les établissements scolaires» .....	41
1.42	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation technologique et informatique dans nos écoles» .....	42

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h00.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions.

## 1 Questions orales (article 82 du règlement)

**1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Pétition de professionnels concernant les mécanismes d’intégration d’élèves à besoins spécifiques»**

**1.2 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Réforme des intégrations scolaires»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, plusieurs mandataires ont reçu un courriel faisant état d’une pétition de professionnels inquiets à propos de la réforme de l’enseignement spécialisé, des mécanismes d’intégration et des pôles territoriaux. Cela pose question. Il s’agit ici de professionnels s’occupant d’enfants souffrant d’une déficience visuelle. Ils estiment que les modalités pratiques décrites dans la circulaire du mois de juin et vos déclarations sur les modifications des mécanismes d’intégration remettent en question la viabilité de la scolarité des enfants déficients visuels. D’après eux, cela priverait ces enfants de l’égalité des chances en matière d’instruction.

Les experts ajoutent que beaucoup de ces enfants fréquentent aujourd’hui l’école ordinaire de leur choix et bénéficient d’heures d’accompagnement auprès d’enseignants et de logopèdes spécialisés dans la malvoyance. Ces heures d’accompagnement spécialisé servent à adapter le matériel pédagogique comme la transcription en braille et les représentations tactiles, à apprendre à utiliser le matériel spécifique comme la TV-loupe et les logiciels adaptés et à aménager le poste de travail et les locaux à la déficience; revoir certaines matières avec l’enfant.

D’après ces experts, la nouvelle circulaire prévoit une autre solution pour ces enfants. Ce sera aux écoles et aux instituteurs de se former auprès des pôles territoriaux. Ils devront ensuite se débrouiller tout seuls. Les professionnels spécialisés n’auront vraisemblablement plus de contacts avec les enfants concernés. C’est ce que dit la pétition. Toutefois, pour en avoir discuté avec

vous, je sais que la situation est plus nuancée. Il est néanmoins important que vous le confirmiez. En tout cas, vous avez affirmé avoir prévu un système de sortie progressive (*phasing out*).

Avez-vous connaissance de cette pétition? Des solutions à certains des problèmes soulevés existent-elles, notamment dans l’architecture actuelle du mécanisme et le *phasing out*?

Les associations qui se préoccupent des élèves à besoins spécifiques sont nombreuses. Il en va de même pour les professionnels qui travaillent actuellement dans les écoles spécialisées et ordinaires, dans le cadre des mécanismes d’intégration. Avez-vous rencontré les membres de ces associations au moment de la suppression de l’intégration temporaire totale et plus récemment dans le cadre des pôles territoriaux adoptés par le gouvernement? Dans la négative, comptez-vous le faire?

Surtout, au sein des écoles spécialisées et ordinaires, il y a une forme d’inquiétude parce que nous sommes au mois de janvier et certaines personnes ne savent pas encore qu’il y aura une phase transitoire. Personnellement, je relaie ce que vous nous dites, mais il faudrait une information plus large et mieux construite. Ce serait aussi l’occasion de clarifier certaines choses. Outre la réponse spécifique par rapport aux enfants déficients visuels, les membres du secteur de l’intégration aimeraient que des précisions soient apportées.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, ma question porte sur la même pétition relative à l’avant-projet de décret portant création des pôles territoriaux que vous avez présenté il y a deux semaines dans notre commission. Les pétitionnaires rappellent l’importance du suivi et du soutien des enfants porteurs d’un handicap visuel par des professionnels spécifiquement formés à leur handicap. Ils craignent de perdre cet encadrement et interprètent l’avant-projet de décret comme un retour en arrière dans lequel les écoles auraient à former les instituteurs auprès des pôles territoriaux à l’accueil d’enfants déficients visuels.

Les craintes portent plus précisément sur le fait que les professionnels spécialisés n’auraient plus de contact avec les enfants et plus d’accès aux feuilles d’exercices, aux devoirs, aux évaluations et au matériel pédagogique. Ces professionnels ne bénéficieraient plus de matériel spécifique – TV-loupe, logiciel pour ordinateur, tablette braille – et du soutien nécessaire pour les activités en dehors de la classe, comme les cours de gymnastique. Quelles réponses pouvez-vous apporter aux craintes soulevées dans cette pétition?

Les enfants sont aujourd’hui suivis par des professionnels qu’ils connaissent bien et en qui ils ont confiance. Seront-ils toujours suivis par ces mêmes personnes lors d’un encadrement différencié?

Quelles mesures transitoires seront-elles appliquées sur le terrain? Vous évoquiez une période de *phasing out* vers le nouveau système à la rentrée 2021. Combien de temps durera cette période? Quelles mesures d'accompagnement sont-elles prévues pour les équipes de terrain?

Votre cabinet a-t-il déjà pris contact avec les personnes qui sont à l'origine de cette pétition? Avez-vous prévu une communication spécifique pour répondre aux craintes et interrogations?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame et Monsieur les Députés, les pôles territoriaux seront gérés par des coordonnateurs et auront pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire. Deux mécanismes coexisteront: d'une part, le mécanisme de l'intégration pour les élèves qui auront effectivement fréquenté l'enseignement spécialisé et, d'autre part, un mécanisme destiné aux élèves de l'enseignement ordinaire pour qui un protocole d'aménagement raisonnable justifiera un accompagnement.

Le modèle prévoit que les moyens existants soient entièrement réalloués au nouveau dispositif de pôles territoriaux, de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves qui bénéficient actuellement d'un accompagnement dans le cadre de l'intégration permanente totale seront pris en charge jusqu'à la fin de leur scolarité, le cas échéant.

Chaque coordonnateur disposera d'un pot de périodes permettant la prise en charge des élèves présentant une déficience visuelle, mais également auditive et motrice, dont les besoins nécessitent l'accompagnement d'un personnel spécialisé dans la prise en charge des troubles sensorimoteurs. Ils feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif. À cette fin, un groupe de travail s'attelle à la construction d'échelles visant à définir les modalités d'accompagnement de ces élèves en fonction de leurs besoins spécifiques. Ce groupe de travail se compose de spécialistes issus du terrain et d'acteurs de la prise en charge. Si l'équipe pluridisciplinaire du pôle n'est pas en mesure d'accompagner ces élèves, le pôle fera appel à une école d'enseignement spécialisé qui dispose des ressources nécessaires.

Quant à la question de la période transitoire, les négociations de l'avant-projet de décret n'étant pas encore finalisées, je reviendrai vers vous ultérieurement, à l'issue de la concertation des acteurs et après approbation du texte en seconde lecture par le gouvernement.

Les écoles, les parents et les élèves sont demandeurs d'une communication claire et précise sur les modalités concrètes du dispositif. Cette demande est évidemment légitime. Toutefois, il

faut que le texte soit gravé dans le marbre pour y répondre.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Madame la Ministre, je comprends que vous ne puissiez pas dire grand-chose. En effet, vous ne pouvez pas informer sur un futur décret. Peut-être pourriez-vous indiquer ce qui ne sera pas. Vous pourriez aussi expliquer les garanties que vous pouvez donner à tous ceux qui sont concernés. Je pense ici aux acteurs de l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire et surtout aux parents. Si je n'ai pas la solution miracle, il faut quand même essayer, sans forcément entrer dans les détails. Je vous invite à le faire, peut-être par l'intermédiaire des pouvoirs organisateurs, des syndicats et des associations de parents. Je ne vois pas quelle autre solution proposer.

J'ai peut-être raté un élément de réponse. Avez-vous eu un contact direct avec l'association en question? Dans la négative, pourquoi ne pas inviter les membres de votre cabinet qui suivent cette compétence à le faire? Rien ne vaut des explications directes, même si ce n'est que par contact virtuel.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo)**. – Il m'a été difficile de suivre l'ensemble de la réponse parce qu'il y a malheureusement eu une coupure. D'après ce que j'ai compris, la situation est plutôt rassurante. Vous me confirmerez si je suis dans le bon, Madame la Ministre.

Bien que le dispositif soit différent, il semblerait que l'encadrement prévu sera identique et qu'il se fera avec les mêmes personnes. Je m'en réjouis. La période transitoire n'étant pas complètement définie et le texte n'étant pas totalement achevé, il reste encore certains points d'interrogation. C'est normal.

En tous cas, vous avez été alertée sur un problème spécifique. Bien sûr, il en existe d'autres. Une prise de contact avec les pétitionnaires serait la bienvenue afin de leur préciser les réponses déjà disponibles aujourd'hui.

*(M. Manu Douette, vice-président, prend la présidence)*

**1.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pétition des parents et élèves pour l'hybridation à l'Athénée Waha de Liège»**

**1.4 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Présence trop limitée des élèves dans un établissement liégeois»**

**1.5 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de**

*L'Éducation, intitulée «Pétition d'élèves de l'enseignement communal liégeois»*

- 1.6** *Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation des cours en présentiel»*
- 1.7** *Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Covid-19. Pétition d'un groupe d'élève de Liège pour reprendre les cours en présentiel»*

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Des élèves ont lancé une pétition à propos de leurs modalités d'apprentissage hybride à l'Athénée Léonie de Waha, une école secondaire gérée par le pouvoir organisateur (PO) de la ville de Liège. Dans cette pétition, les élèves des cinquième et sixième années demandaient à pouvoir suivre leurs cours en présentiel à mi-temps, alors que l'organisation de l'école ne prévoyait jusqu'à présent qu'un jour par semaine.

La circulaire 7816 du 31 octobre 2020 indique que le Comité de concertation (Codeco) «impose que le nombre d'élèves présents simultanément dans les écoles soit limité à 50 % de la population habituelle pour les élèves des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degrés». Cette mesure a été mal comprise par la plupart des personnes concernées, qui ont cru que l'apprentissage aurait lieu à 50 % en présentiel et à 50 % à distance. Or, les pourcentages n'étaient pas du tout de cet ordre, ce qui n'a visiblement pas plu aux parents ni aux élèves. Dans leur pétition, les élèves s'indignent, soulignant que cela fait six mois qu'ils ne vont en cours qu'une fois par semaine alors que les élèves du troisième degré des écoles à proximité, eux, vont en cours à 50 %. Ils notent aussi la complexité des cours à distance.

Madame la Ministre, la problématique de l'enseignement à distance fait débat depuis plusieurs semaines; vous avez dit en être pleinement consciente. L'enquête du Comité des élèves francophones (CEF) et de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) confirme cette difficulté et ses conséquences sur le risque de décrochage et l'absentéisme.

Dans le cas qui nous occupe singulièrement ici, avez-vous été informée de l'existence d'une pétition? Des parents ou des élèves vous ont-ils contactée pour signaler ce qui s'apparenterait à un dysfonctionnement par rapport à la circulaire? Avez-vous pris contact avec le PO et l'échevin de l'Instruction publique? Ou bien allez-vous deman-

der à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) d'examiner la situation?

Par ailleurs, il semblerait que la situation ait évolué depuis le dépôt de ma question. Je ne connais pas le détail des éventuels changements, mais je suppose que les parents et les élèves en ont été informés. Un dialogue aurait notamment eu lieu entre le PO et les parents et élèves. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est? Avez-vous connaissance d'autres situations dans lesquelles les cours en présentiel ne constituent pas un minimum de 50 %?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, les élèves d'un athénée de la ville de Liège ont lancé une pétition afin de réclamer leur retour à l'école à raison de 50 %, comme le prévoit la circulaire 7816 du 31 octobre 2020 produite dans le cadre de l'explicitation du code rouge dans les deuxième, troisième et quatrième degrés de l'enseignement secondaire. En effet, dans cet établissement, les élèves des cinquième et sixième années ne sont présents qu'une seule journée par semaine, ce qui est contraire aux directives transmises.

Existe-t-il des raisons objectives, comme un taux élevé de contamination dans le quartier ou dans l'école, qui justifieraient ces entorses à la circulaire? Compte tenu de cette situation, qui dure depuis de nombreuses semaines, avez-vous pu vérifier que l'école et tous les élèves concernés disposaient au moins du matériel adéquat pour suivre les cours à distance? Les élèves des troisième et quatrième années de cet établissement sont-ils bien présents à raison de 50 % du taux de présence normal?

Cette situation ne concerne-t-elle que cette seule école, ou bien d'autres établissements dépendant de la ville de Liège sont-ils également concernés? Avez-vous été informée d'autres entorses à la circulaire au sein d'autres PO? Qu'avez-vous entrepris pour vérifier que l'orientation de la circulaire était globalement respectée? Vous avez indiqué un peu plus tôt que le problème avait été résolu; confirmez-vous cette information?

Par ailleurs, vous avez rappelé par voie de communiqué l'importance d'offrir aux élèves un maximum de cours en présentiel dans les limites fixées par l'hybridation des cours appliquée depuis l'automne. Vu que nous touchons ici à l'obligation scolaire, les circulaires à cet égard ne devraient-elles pas avoir un caractère contraignant?

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Le PO de la ville de Liège compte trois établissements. Au départ, l'Athénée Léonie de Waha n'organisait aucun cours en présentiel pour les élèves du dernier degré; ce n'est qu'à la suite de votre intervention qu'un jour de présence par semaine a été autorisé. Comme l'a indiqué Mme Schyns et contrairement aux propos de M. Kerckhofs, cette dé-

cision ne contrevient pas formellement aux prescrits de la circulaire qui règle ces questions. Néanmoins, dès le mois de décembre, de nombreux parents et élèves, et même des membres du personnel, se sont inquiétés du risque accru de décrochage scolaire dans de telles circonstances, alors que d'autres établissements du centre-ville liégeois garantissent l'organisation de cours en présentiel à raison de 50 %, y compris pour le dernier degré. Cette différence de traitement est d'autant plus mal perçue par les élèves.

Madame la Ministre, je sais que vous êtes en contact avec la ville de Liège et qu'une rencontre a eu lieu entre ce PO et les signataires de la pétition. Pouvez-vous faire le point sur cette question? Un élargissement des heures d'enseignement en présentiel a été annoncé. Qu'en est-il exactement? Les autres implantations gérées par la ville de Liège sont-elles aussi concernées?

Par ailleurs, lors de la précédente réunion de notre commission, vous avez annoncé que des visites dans les écoles avaient lieu depuis le milieu du mois d'octobre. Disposez-vous déjà d'informations spécifiques à propos de l'Athénée Léonie de Waha ou d'autres écoles dans le même cas? Vous avez également annoncé une mission du Service général de l'inspection (SGI) et du Service général du numérique éducatif (SGNE). Celle-ci prendra fin au mois de mai et produira un rapport de synthèse. Toutefois, il serait utile d'obtenir des informations en amont de ce rapport; disposez-vous déjà de tels éléments? Au vu de la pétition relayée par les médias, ne serait-il pas opportun de visiter en premier lieu les établissements qui assurent moins de 50 % de cours en présentiel et de leur demander rapidement un avis spécifique sur les risques de décrochage, l'impact sur le bien-être psychologique des jeunes et sur l'apprentissage des savoirs?

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Madame la Ministre, le cri du cœur lancé par les élèves de cet athénée est assez représentatif de la situation générale de notre système éducatif. Comme vous le répétez depuis des mois, rien ne remplacera les contacts sociaux dans les écoles. Plusieurs éléments ont déjà été évoqués par mes collègues pour poser le cadre de cette question qui préoccupe tous les membres de notre commission; pour ma part, j'insisterai sur la santé mentale. Les élèves de l'Athénée Léonie de Waha disent avoir des difficultés à garder leur rythme de travail en ne fréquentant l'école que quatre jours sur une période de quatre semaines. Ils se sentent largués.

Sachant que vous avez contacté l'échevin de l'Instruction publique de Liège, j'aimerais connaître les raisons pour lesquelles ce PO a pris une telle décision quant à l'organisation des cours. La santé mentale des élèves a-t-elle été prise en compte?

L'idée de modifier les circulaires pour imposer un minimum d'heures de cours en présentiel a-

t-elle été abordée dans le cadre de la réflexion au sein de votre cabinet? En effet, il faut éviter que le cas de cette école fasse jurisprudence et fournir des balises claires pour qu'une telle situation ne se répète pas. Enfin, quels autres mécanismes pourraient être mis en place pour raffermir le lien entre les élèves et leur école, au bénéfice de leur santé mentale et de leur suivi scolaire?

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Sans revenir en détail sur cette situation que mes collègues ont déjà exposée sous tous les angles, j'aimerais ajouter que cette pétition est un acte citoyen particulièrement intelligent et responsable. Ces élèves se sont interrogés et se sont montrés créatifs pour interpellier l'échevinat de l'Instruction publique et le monde adulte, pour rappeler leur existence et réclamer leur présence physique à l'école. Rappelons que cette présence n'est actuellement pas organisée, ce qui contrevient à vos directives.

Madame la Ministre, vous répétez sans cesse que vous êtes consciente de la souffrance des élèves; aujourd'hui, pour reprendre les termes de Mme Maison, nous devons réparer les dégâts. La pétition lancée par ces élèves est un véritable appel au secours: ils ont consciemment besoin d'une présence physique et d'un suivi pédagogique plus régulier que ce que leur école leur propose.

Avez-vous contacté l'échevin de l'Instruction publique? D'autres PO ont-ils recours à des pratiques similaires? Avez-vous pu vous entretenir avec la direction de l'école afin de connaître les raisons de la situation qui nous occupe?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, si l'hybridation des apprentissages est la moins mauvaise solution dans le contexte sanitaire actuel, je suis bien consciente que tout n'est pas rose. Nous en avons largement parlé tout à l'heure, en évoquant notamment les constats posés par le personnel de terrain. Je vous rappelle que j'ai toujours affiché ma volonté de garantir un maximum d'heures de cours en présentiel à tous les élèves. Je me suis battue en ce sens à chaque étape de la gestion de la crise et continuerai à le faire. Cependant, je dois être prudente et raisonnable et me conformer aux recommandations des experts.

La circulaire 7868, actuellement applicable en code rouge, fixe le cadre de l'apprentissage hybride dans l'enseignement secondaire; les équipes éducatives sont responsables de sa mise en œuvre. Nous avons choisi de faire confiance à ces dernières pour l'application des modalités organisationnelles, mais nous avons tout de même fixé des balises précises. Tout d'abord, l'hybridation ne peut concerner que les élèves des deuxième, troisième et quatrième degrés de l'enseignement secondaire, les experts nous ayant autorisés à exclure le premier degré de cette modalité d'organisation. 50 % de la population scolaire globale de ces degrés d'enseignement peut

être présente à l'école simultanément, sachant que chaque élève doit disposer d'un temps minimum de cours donnés en présentiel à l'école et d'un suivi adapté. Pour rappel, certains groupes ou certaines années peuvent bénéficier d'un temps en classe plus important, car nous portons une attention particulière aux publics vulnérables ou en difficulté scolaire.

Certains d'entre vous se demandent si les circulaires sont suffisamment précises et si elles ne devraient pas avoir un caractère plus contraignant. Il y a là un subtil équilibre à trouver; nous avons fait le pari de la souplesse pour éviter de figer les choses et laisser une certaine liberté. Notre intention était évidente: nous voulions maximiser le temps de cours en présentiel et arriver globalement à une proportion de 50 %. Cependant, une lecture littérale de la circulaire ne nous permet pas de dire que la ville de Liège est fondamentalement en tort.

Dès la mise en œuvre du plan d'hybridation de l'apprentissage, nous avons eu vent de la manière dont le PO de la ville de Liège s'acquittait de l'obligation, en se limitant à faire venir les élèves du troisième degré seulement un jour par semaine. Madame Nikolic m'a alors alertée, car il fut même question de ne pas les faire venir du tout. Dès le mois de novembre, j'ai invité mes services à interroger le PO sur la manière dont il entendait répondre aux prescrits de la circulaire et assurer la continuité des apprentissages. À l'époque, le PO a fourni des réponses mettant en évidence son intention de déployer des modalités permettant de rencontrer au mieux les besoins de ses élèves en privilégiant la présence des élèves des troisième et quatrième années, qui acceptent plus difficilement l'hybridation, mais aussi en faisant en sorte de ne pas perdre les élèves des cinquième et sixième années. Ces réponses semblaient alors crédibles, et les échanges se sont arrêtés là.

Cependant, dès la rentrée du mois de janvier, il est apparu que les difficultés persistaient. Tout comme vous, j'ai entendu le mécontentement des élèves et de leurs parents. J'ai reçu la pétition, des courriels des parents, mais aussi et surtout des témoignages inquiétants qui font état de la détresse des élèves et des enseignants. Parmi les exemples les plus choquants, des enseignants s'exprimant à visage découvert n'ont pas hésité à dire que la situation relève de la non-assistance à personne en danger.

Le dimanche 10 janvier, j'ai donc repris contact avec le bourgmestre de Liège, qui s'était déjà mis en mouvement pour résoudre ce problème. Il m'a fait part de l'intention du PO de rencontrer les élèves dès le mardi suivant pour entamer un dialogue. La suite est connue: au terme de cet échange, il a été convenu que le préfet des études de l'Athénée Léonie de Waha et l'équipe éducative élaborent des protocoles visant à augmenter le taux de présence des élèves du troisième degré,

dans le respect de la limitation voulant que le nombre d'élèves présents simultanément ne dépasse pas 50 % de l'ensemble des élèves des deuxième et troisième degrés, et sans remettre en cause l'organisation pédagogique actuelle du deuxième degré. Les protocoles validés devaient être appliqués dès le 18 janvier. Je ne peux que me réjouir de la conclusion positive de ces échanges. J'ai d'ailleurs reçu des courriels de parents qui semblaient satisfaits des solutions proposées à la suite de la rencontre entre le PO et les élèves.

Par ailleurs, j'ai appris qu'une démarche similaire a été mise en œuvre à l'Athénée Maurice Destenay, situé à Liège également. À ma connaissance, aucune autre école ou PO n'a interprété les règles relatives aux cours en présentiel de la même manière. Avec toutes les informations qui ont circulé, je pense que les établissements se seraient manifestés s'ils s'étaient trouvés dans une situation similaire. J'en conclus qu'il n'existe plus de cas de ce genre.

Dans l'attente d'un retour à la normale, il importe que chaque PO tente de maximiser la présence des élèves dans les limites de temps prévues. Le contact entre élèves et enseignants est plus essentiel que jamais. Il convient aussi de profiter au maximum des éventuelles possibilités de faire revenir les élèves qui seraient en difficulté. Par ailleurs, depuis le mois de janvier, je reçois de nombreux appels de directeurs et de préfets qui ont modifié les modalités d'organisation qu'ils avaient imaginées dans un premier temps, parce qu'ils les avaient prévues pour cinq semaines et qu'ils ont pu les évaluer en interne, notamment grâce à des enquêtes de bien-être. Constatant qu'ils perdaient des élèves, certains sont passés d'un système de cours en présentiel une semaine sur deux, par exemple, à un système de contacts plus rapprochés où les élèves sont présents un jour sur deux ou une demi-journée par jour. Cette remise en question a eu lieu en interne, après discussion avec les équipes pédagogiques. C'est une réaction très positive que j'encourage, car nous ne savons pas encore combien de semaines cette situation va durer.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces informations, dont certaines sont d'ailleurs liées au débat que nous aurons par la suite à propos de l'absentéisme, du décrochage et de l'hybridation. Je suis heureuse d'entendre qu'aucune autre école ne vous ait fait part du même genre de problèmes. Je m'étonne tout de même que le PO de la ville de Liège ait maintenu ce système alors que vous avez suivi cette situation dès le départ.

Même si les possibilités de raccrochage scolaire ont été communiquées par circulaire, il faut insister pour rappeler que, lorsque des élèves ou même des classes entières sont en difficulté, il est possible de les faire revenir en présentiel à 100 %, comme l'ont fait certaines écoles de

l'enseignement spécialisé. Il n'est évidemment pas possible d'appliquer cette option à une école entière, mais, lorsque des classes sont vraiment en situation de décrochage, lorsque les professeurs ont des difficultés à communiquer avec leurs élèves et à vérifier si ceux-ci sont derrière leur écran, il ne faut pas oublier que cette possibilité existe. À cet effet, peut-être devrions-nous relancer une communication générale à l'attention des PO et des directeurs.

Je me réjouis d'ailleurs d'apprendre que certains d'entre eux ont changé leurs modalités, et cette information me fait penser que nous pourrions peut-être, à l'instar du pouvoir fédéral, recommander certaines bonnes pratiques par le biais d'une circulaire. Bien entendu, une telle initiative nécessiterait que nous disposions de témoignages permettant de définir ces bonnes pratiques. Par exemple, il semble déjà que les contacts réguliers soient préférables à des cours en présentiel une semaine sur deux. Ce n'est pas encore une certitude; peut-être que la présence des élèves une semaine sur deux fonctionne dans certaines écoles, mais les témoignages en ce sens ne semblent pas abonder. Quoi qu'il en soit, la recommandation de bonnes pratiques dans une prochaine circulaire, au moment d'anticiper la suite des événements, pourrait être bénéfique.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Je reviendrai d'abord brièvement sur l'interprétation de la circulaire: dans la mesure où elle indique clairement, de manière globale, que tous les élèves doivent bénéficier d'un certain temps de présence à l'école, le fait de prendre la mesure spécifique au pied de la lettre relève d'une certaine mauvaise foi.

Quant à la question d'ajouter un caractère contraignant aux circulaires, il faut effectivement distinguer les modalités organisationnelles en fonction de la présence des élèves une semaine sur deux, un jour sur deux, etc. Il me semble préférable que les élèves soient présents aussi souvent que possible, mais j'accepte de laisser le choix aux établissements de s'organiser comme bon leur semble. En revanche, le temps total de présence relève tout simplement de l'obligation scolaire. Certes, celle-ci a été suspendue pendant un temps pour des raisons sanitaires, mais nous n'en sommes plus là. Dès lors, dans de telles circonstances, si nous voulons faire en sorte d'affirmer le caractère contraignant des principes et non des modalités, peut-être devrions-nous recourir à des arrêtés plutôt qu'à des circulaires.

Pour terminer sur une note plus légère, j'aimerais souligner que cette crise, malgré ses effets particulièrement négatifs, aura tout de même eu le mérite d'avoir poussé des élèves à pétitionner pour pouvoir venir plus souvent à l'école! Plus sérieusement, cette situation démontre le besoin de présence physique et d'un suivi régulier. Nous pouvons au moins nous réjouir de cette prise de conscience.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Tout comme M. Kerckhofs, je me réjouis de voir des élèves impatients et désireux de retourner à l'école. Il est juste dommage que cette prise de conscience vis-à-vis de l'importance sociétale que revêt l'école survienne dans de telles circonstances. Bien que je me réjouisse de la démarche citoyenne de ces élèves, je déplore toutefois le fait qu'il ait fallu une pétition pour faire entendre leurs revendications, alors même que de nombreux élèves, parents, enseignants et élus locaux avaient déjà attiré l'attention sur cette situation.

Par ailleurs, je tiens à nuancer les propos concernant la ville de Liège, sur laquelle il ne faudrait pas jeter l'opprobre. Tous ceux qui ont un jour été mandataires locaux savent combien il est difficile de trouver le juste équilibre entre les craintes des parents d'élèves, les contraintes organisationnelles d'une ville de l'ampleur de Liège, le nombre total d'élèves dans une telle ville et la saturation des transports publics, sans oublier que la difficulté d'une telle responsabilité est exacerbée par la crise sanitaire.

Cette situation met clairement en évidence l'importance de l'évaluation des dispositifs. Sachant que la crise perdure, il faut évaluer la situation et éventuellement faire évoluer les pratiques en fonction des contraintes, qui sont actuellement très importantes. Dans cette optique, la notion de réparation a été évoquée; voyons donc ce qu'il est possible de réparer. Des initiatives se concrétisent déjà, ce qui est une excellente chose.

Il faut s'inspirer des bonnes pratiques, mais pour y parvenir, nous devons prendre connaissance des expériences menées par les opérateurs de terrain. Le repérage des bonnes pratiques est d'ailleurs l'un des objectifs des visites effectuées par les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et par les services de l'inspection. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Il me semble que l'essentiel a été dit. Les élèves ont retrouvé le chemin de l'école comme ils le souhaitent; c'est le principal. J'entends qu'il y a parfois un équilibre à trouver lorsque les demandes et les pressions des parents affluent, mais ce n'est pas la première fois qu'une autorité locale prend une décision qui va à l'encontre de la circulaire. Nous devons absolument éviter ce genre de situation, d'autant que nous nous sommes interrogés sur le sens que les élèves vont donner à la crise. Que retiendront-ils, en effet, des décisions politiques prises pour leur bien-être et de la cohérence de ces décisions? À cet égard, nous devons, en dialogue avec la direction l'établissement, trouver un moyen de donner la parole aux élèves afin qu'ils puissent s'exprimer sur la manière dont ils ont vécu les choses. Nous devons davantage sensibiliser nos collègues des entités locales, mais aussi les acteurs politiques, pour éviter que ce type de mésaventure se reproduise.

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie beaucoup pour votre réponse et votre réactivité. Il est très rare d’avoir une réaction si rapide à la suite d’une pétition, avant même que nous soulevions la question au sein de notre Parlement. Vous avez vraiment eu raison d’agir de cette façon, car il y avait urgence. Il s’agissait d’un appel au secours de la part de ces élèves. Je continue à saluer leur pétition, ainsi que leur prise de conscience que l’école est importante, qu’ils sont en manque de présence physique, comme nous d’ailleurs.

En effet, même si nous sommes aujourd’hui présents, nous continuons aussi à ne travailler que certains jours, parfois derrière notre écran, dans notre bureau ou notre salle à manger, avec tous les aléas et l’inconfort que cela implique. Ces élèves vivent exactement la même chose. Je salue donc leur courage d’avoir osé titiller les responsables politiques, qu’il s’agisse des élus locaux, de nous-mêmes ou de vous, Madame la Ministre.

En outre, certains enseignants et certaines directions ont changé leur méthode parce qu’ils se rendaient compte qu’il y avait des problèmes. Il faut le saluer aussi. Ce n’est en effet pas facile de changer le système mis en place avant les congés, de se dire que cela ira peut-être mieux en janvier grâce aux vaccinations et puis de s’apercevoir que le système ne fonctionne pas bien, que des élèves sont en détresse, tout comme le sont certains enseignants, eux aussi malmenés aujourd’hui. Je salue donc le fait que des directions ou des pouvoirs organisateurs changent le système en cours de route pour améliorer la santé mentale des élèves.

Nous en parlons depuis un an. Si, au début de la crise, nous ne réalisons pas vraiment ce qui allait se passer, nous nous rendons bien compte, depuis la rentrée de septembre et au vu de l’actualité et des questions que nous vous posons, Madame la Ministre, qu’il y a de la détresse parmi les élèves, les enseignants et les directions. Nous aussi, nous sommes parfois un peu malmenés parce que, même si nous voulons faire avancer les choses vite et bien, c’est souvent compliqué.

J’aimerais donc remercier tout ce petit monde pour nous titiller de temps en temps. Il ne faudrait pas que ces élèves doivent le faire tout le temps. Il s’agissait toutefois d’un SOS. Leur pétition est une démarche citoyenne intéressante et intelligente.

**M. le président.** – Je suspends la séance durant cinq minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15h45 et reprise à 15h50.*

**M. le président.** – La séance est reprise.

**1.8 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Prolongation du code rouge jusqu’au congé de carnaval et au-delà»**

**1.9 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Bilan et perspectives pour l’enseignement 15 jours après le retour des vacances d’hiver»**

**1.10 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «État des lieux des retards d’apprentissage»**

**1.11 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Allongement des congés de carnaval»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Le 7 janvier 2021, Madame la Ministre, vous avez annoncé dans les médias que le code rouge était prolongé dans les écoles maternelles, primaires et secondaires. C’est dans ce contexte que fut émise la circulaire 7902 à la suite de votre rencontre avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les associations de parents et les syndicats.

Avez-vous consulté les associations de directions? C’est la question récurrente que l’on vous pose. Il est vrai que, pendant les vacances de Noël, les directions ont été assaillies par des parents et des enseignants pour savoir s’ils devaient, pour les uns, prendre des congés supplémentaires avant ou après les vacances et, pour les autres, préparer leurs cours jusqu’à ce terme, sachant que, pour l’apprentissage hybride, préparer de nouvelles séquences de cours grâce à des outils numériques prend du temps.

Avez-vous consulté des experts? Peut-on savoir lesquels? En effet, là aussi, les avis sont si divers que les enseignants et directions, confrontés aux parents sur le port du masque dans l’enseignement primaire ou sur la vaccination des enseignants et des enfants, ne savent plus que penser. Quel a été le message des experts, à part que l’école ne serait pas le moteur de la pandémie? Quelles perspectives vous ont-ils données?

Quelles sont les hypothèses qu’examine actuellement le gouvernement concernant l’avancement ou la prolongation du congé de carnaval? De nombreux bruits courent à ce sujet. Il me semble clair que cela ne doit pas être une semaine de congés supplémentaire. Les enseignants ont eu l’occasion de l’affirmer sur tous les tons.

Par conséquent, qu'envisagez-vous pour les enseignements maternel, primaire et secondaire durant cette semaine «hors école»?

Dans l'un de vos communiqués, vous manifestiez votre volonté de créer un groupe de travail pour lutter contre le décrochage scolaire, un phénomène évoqué dans l'enquête du Comité des élèves francophones (CEF), de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) et du Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE). Quels en seront les membres? Quels objectifs et quel délai leur avez-vous donnés pour formuler des conclusions utiles aux équipes éducatives?

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Il y a quinze jours, les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire ont à nouveau adopté le code rouge, tout en faisant preuve de précaution concernant les retours de vacances à cause du nouveau variant du virus apparu en Angleterre.

Madame la Ministre, vous avez indiqué, lors de la séance plénière du 6 janvier 2021, que les témoignages émanant des acteurs de terrain étaient positifs. Les statistiques relatives à la quarantaine et à l'absentéisme étaient alors encourageantes. Depuis lors, vous avez probablement rencontré, à plusieurs reprises, le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) et les acteurs de l'enseignement. Que pouvez-vous nous dire, Madame la Ministre, sur l'évolution de la situation? Quel est le bilan à quinze jours de la rentrée? Quels changements au niveau organisationnel pourraient survenir au cours des prochaines semaines?

Vous déclarez, dans le journal *«Le Soir»* du lundi 18 janvier 2021, que la situation ne devrait pas changer dans les prochaines semaines, ni dans un sens ni dans un autre. Cependant, l'anticipation ou la prolongation des vacances de carnaval a une nouvelle fois été évoquée par les experts en cas d'aggravation de la situation sanitaire liée aux variants britannique et sud-africain. Quand cette décision devra-t-elle être prise pour ne pas mettre en difficulté les écoles qui devront, une fois encore, s'adapter? Je sais qu'il n'est pas possible de prendre ce genre de décision à l'avance, mais il faut aussi, à un moment donné, prévoir. Je suis tout à fait consciente de la difficulté de la situation parce que celle-ci dépend d'un grand nombre de facteurs. Néanmoins, il arrive un moment où prévoir devient indispensable pour permettre aux personnes concernées de prendre les dispositions nécessaires.

Dans le texte de ma question, je vous interrogeais sur les dispositions relatives aux cantines, sur la permission des activités extrascolaires et sur le retour de l'enseignement en présentiel. Je comprends que tout cela est loin d'être examiné par le gouvernement. Par conséquent, je m'en abstiendrai. Néanmoins, un sujet suscite fortement mon inquiétude. Il s'agit de la certification des élèves à

l'issue de cette année scolaire. Avez-vous déjà abordé le sujet avec les acteurs de l'enseignement? «Privilégier les matières essentielles» est votre dernier mot d'ordre. Concrètement, comment cette directive se traduira-t-elle sur le terrain? Les lacunes des élèves sont telles qu'il est important d'interroger les modalités des apprentissages de cette année scolaire, notamment la manière de les certifier.

Enfin, même si la crise sanitaire est tout aussi exceptionnelle qu'imprévisible, il me semble nécessaire d'anticiper les perspectives organisationnelles de la suite de l'année scolaire, et ce, quelles qu'elles soient. Il me paraît aussi nécessaire de les diffuser largement pour permettre aux pouvoirs organisateurs, aux professeurs, aux élèves et aux familles de se projeter concrètement et au plus vite dans les prochains mois.

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse. Je sais que vos réponses évolueront très certainement à l'avenir. Néanmoins, il est nécessaire de faire le point et de donner des perspectives, car, sur le terrain, les ressentis et les témoignages révèlent un malaise. Dans une question suivante, j'aborderai le décrochage scolaire et d'autres difficultés rencontrées par les élèves et les établissements scolaires. À ce sujet, à nouveau, la préparation des modalités organisationnelles fait partie intégrante du quotidien des pouvoirs organisateurs et de leurs enseignants, que je remercie d'ailleurs pour leur implication, leur travail et leurs capacités d'adaptation.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, depuis le début de la crise, nous avons gardé un discours rassurant quant aux retards d'apprentissages, disant qu'il fallait s'en préoccuper sans pour autant s'en alarmer, et ce, pour éviter de vouloir à tout prix rattraper ces retards au détriment de la pédagogie et du bien-être psychologique des élèves. J'aimerais vous interroger sur le niveau des acquis à la suite du confinement, une thématique qui revient régulièrement. En effet, les retours des professionnels et des parents semblent confirmer des lacunes importantes.

Comment et sur quelle base l'année va-t-elle être certifiée alors que les enseignants savent qu'une grande majorité des élèves ne maîtrisera pas les attendus? Comment prévoyez-vous de recueillir les observations des enseignants quant au niveau des apprentissages? Nombre de professionnels nous ont fait savoir que beaucoup d'enseignants ne savaient pas exactement ce qu'était le référentiel des apprentissages essentiels que tous les élèves de l'enseignement obligatoire doivent maîtriser.

Ces derniers jours, vous avez beaucoup insisté dans la presse sur l'importance de ces essentiels; vous avez d'ailleurs rappelé cet après-midi la nécessité d'en préciser le contenu. Comment assurer une communication plus directe à ce sujet avec les enseignants? La chaîne de communication est

toujours difficile à gérer en période de crise. Comment comptez-vous y remédier? Sur quelles solutions comptez-vous vous appuyer?

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, la Flandre a évoqué en tout début d'année la possibilité de prolonger les congés de carnaval si les chiffres évoluaient négativement. De votre côté, vous avez annoncé votre préférence, le cas échéant, pour le passage en code rouge avec un maximum d'élèves en cours à distance, plutôt que de procéder à une prolongation d'une semaine du congé de carnaval, d'autant que vous avez indiqué en commission ne pas souhaiter, étant donné des retards accumulés par certains élèves cette année, diminuer le nombre de 182 jours de scolarité sur l'année.

Si le Comité de concertation (Codeco) devait malgré tout décider de prolonger les congés de carnaval, j'en déduis, si je vous suis bien, qu'il faudrait soit prévoir de raccourcir les congés d'été, soit prévoir que cet allongement du congé de carnaval sera destiné à de l'enseignement à distance. Écartez-vous totalement l'hypothèse de l'allongement du congé de carnaval? Si cet allongement est décidé par le Codeco au même titre que l'a été celui du congé d'automne, les congés d'été seront-ils raccourcis d'une ou deux semaines? Dans ce cas, quels dispositifs seront mis en place pour assurer la garde des enfants?

Quelle est la position des acteurs de l'enseignement, des syndicats, des fédérations et des associations de parents, concernant une adaptation du calendrier scolaire? Un point sur cette question était annoncé pour la mi-janvier. A-t-il eu lieu? Si oui, quelles en sont les conclusions? Un passage en code rouge, plus probable qu'un allongement des congés, est-il envisagé à ce stade?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – J'ai réuni, le 7 janvier dernier, les acteurs institutionnels de l'enseignement et les experts sanitaires mandatés par le gouvernement fédéral pour faire le point sur la situation épidémiologique et ses perspectives d'évolution. Pour répondre à Mme Vandorpe, ces experts font partie du GEMS et suivent plus spécialement les questions relatives à l'enseignement avec moi, mais aussi avec mes autres collègues ministres de l'Éducation des autres Communautés. Ce sont précisément M. Geert Molenberghs, Mme Erika Vlieghe et M. Dimitri Van der Linden qui est le porte-parole de la *task force* pédiatrique. Tous sont membres du GEMS et ont assisté à une réunion préalable avec moi-même et ensuite en compagnie des acteurs.

Je n'ai pas réuni les représentants des directions sur ce point particulier de la crise sanitaire, mais je les ai vus récemment dans le cadre d'une autre série de rencontres organisées sur la réforme des rythmes scolaires annuels. J'en ai

profité pour parler avec eux de la situation sanitaire.

Ces experts ont explicitement confirmé que l'école n'est pas le moteur de l'épidémie. Ce constat est fondé sur un examen exhaustif des données observées en Belgique depuis septembre, y compris au moment du pic de la seconde vague ou dans les semaines qui ont suivi la reprise des cours après les vacances d'automne. Cette analyse est corroborée par de nombreuses études scientifiques menées au niveau international. J'insiste sur ce point, car je ne souhaite pas que «L'école n'est pas le moteur de l'épidémie» apparaisse comme un gimmick. Les experts continuent à le réaffirmer et à l'écrire dans chacun de leurs rapports. Je vous recommande de consulter le rapport «*Surveillance scolaire en Belgique dans le cadre de l'épidémie de Covid-19*», publié le 8 janvier dernier sur le site de Sciensano et qui fait état de la situation épidémiologique dans les écoles. Ce rapport est très complet et résume parfaitement la situation.

Malgré ces faits rassurants, les paramètres de la pandémie, même s'ils se sont globalement améliorés ces dernières semaines, n'ont pas atteint un seuil suffisamment satisfaisant pour envisager des assouplissements aux mesures sanitaires. Je vous rappelle que les experts ont fixé une série d'objectifs: 800 contaminations par jour, 75 hospitalisations par jour et un taux de positivité de 3 %. Nous n'avons encore atteint aucun de ces trois buts. Les efforts entamés doivent être poursuivis. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de prolonger le code rouge jusqu'au congé de carnaval.

De mon côté, j'avais prévu d'organiser une réunion avec les acteurs institutionnels de l'enseignement et avec les experts le 22 janvier au plus tard pour évaluer à nouveau la situation sanitaire. Cela se passera finalement demain et après-demain. Si la situation devait se dégrader de façon inquiétante, nous avons déjà convenu qu'une suspension des cours en présentiel pourrait être activée avant ou après le congé de détente, avec un objectif similaire à celui poursuivi lors du congé d'automne. Cela fait partie du plan B que les experts du GEMS proposent – une possibilité d'activer deux semaines sans présence physique à l'école – mais il doit être validé si la situation se détériore. Bien entendu, c'est cela qui n'est pas encore déterminé. Il faut conserver cette arme pour l'utiliser au bon moment si nécessaire. La décision sera annoncée tout de suite après la réunion dont je viens de parler et les modalités seront précisées dans le même temps.

Je dois encore une fois préciser qu'il est extrêmement difficile de se projeter dans le cadre de cette crise sanitaire. Si le début de la campagne de vaccination nous donne de nombreux espoirs quant à la sortie de cette crise sans précédent, de nouveaux éléments sont désormais à prendre en compte dans l'évaluation du risque, comme la propagation des nouveaux variants anglais ou sud-

africain du virus, qui rendent aujourd'hui nécessaire la définition de nouvelles stratégies au niveau fédéral.

Pour le moment, le *Risk Assessment Group* (RAG), le *Risk Management Group* (RMG) et la CIM Santé planchent sur la question des variants et sur les recommandations à émettre pour faire face à une éventuelle dégradation de la situation. Cela concerne en partie l'enseignement et nous y travaillons par l'intermédiaire de mes collègues qui siègent dans ces instances. Nous suivons au quotidien ces travaux et l'évolution des réflexions des experts avec la plus grande attention. Comme vous le savez, une réunion du Codeco est également prévue le 22 janvier. Nous verrons ce qu'il en ressort pour l'ensemble de la population et tous les autres secteurs de la société.

Je suis bien consciente qu'il existe en ce moment de nombreuses incertitudes concernant l'organisation des écoles et des parents et j'en suis évidemment désolée. Ma priorité reste de faire en sorte que les apprentissages puissent se dérouler le plus normalement possible tant que le contexte sanitaire le permet. Nous sommes parfois obligés de naviguer à vue, en gardant toujours un œil sur les indicateurs de la pandémie. Nous sommes toujours dans cette espèce de jeu d'équilibriste entre le fait de prendre les bonnes mesures au bon moment et le fait d'anticiper suffisamment pour que la situation soit tenable autant pour les écoles que pour les parents. Ici, en l'occurrence, il est vraiment compliqué d'anticiper.

Madame Vandorpe et Monsieur Janssen, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi vos questions sur le groupe de travail et les retards d'apprentissage sont jointes à celles relatives au congé de détente, alors que je réponds par ailleurs à plusieurs questions sur le sujet. Je vais donc vous renvoyer à ma réponse à ces dernières. Je voudrais juste vous rappeler que le groupe de travail est composé des acteurs institutionnels de l'enseignement, mais nous allons l'élargir à d'autres acteurs, comme des représentants des centres psycho-médico-sociaux (PMS) ou des représentants du monde extrascolaire avec lesquels nous voulons collaborer. Pour être plus efficace, je vais produire avec mon cabinet et mon administration une note de travail sur laquelle je vais les faire réagir. Cela va se passer dans les prochains jours. Nous devons agir le plus vite possible parce que nous avons besoin de pistes d'action à court terme.

*(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)*

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – On invite régulièrement les écoles à anticiper et à s'organiser, éventuellement jusqu'aux vacances de Pâques, même si cela peut paraître compliqué. Dans leur plan B, les experts évoquent la possibilité d'organiser deux semaines de cours sans présence physique. Je vais peut-être mettre les pieds

dans le plat, Madame la Ministre, mais la situation actuelle est compliquée et parfois même absurde dans certaines écoles! Plusieurs modes de fonctionnement se côtoient et les cours sont donnés soit le matin, soit l'après-midi, soit encore une semaine sur deux. Je ne comprends pas de quelle manière nous luttons contre la pandémie lorsque certains élèves se rendent tous les jours à l'école, dans une classe complète, et passent l'heure du midi ensemble pour manger. Certains enfants, qui ne se rendent à l'école qu'une semaine sur deux, fréquentent leurs camarades pendant l'autre semaine. Les parents n'arrivent en effet plus à tenir leurs enfants. On y perd donc d'un point de vue scolaire et par rapport à la santé mentale des jeunes, mais on n'y gagne rien d'un point de vue sanitaire!

Madame la Ministre, vous affirmiez que les élèves doivent pouvoir suivre l'enseignement le plus normalement possible. Vous évoquiez également, Madame Gahouchi, un changement dans la méthode si nécessaire. Est-il encore judicieux d'appliquer ce mode de fonctionnement? N'est-il pas temps d'adapter notre approche? J'apprécierais que vous relayiez ces questions auprès des experts.

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Madame la Ministre, je sais qu'il est indispensable pour l'école, les parents, les instituteurs et les professeurs d'anticiper et d'organiser. Je sais aussi que, pour vous, l'équation est compliquée. Vous devez prendre les bonnes mesures au bon moment. Cette équation comporte tellement de facteurs que la résoudre n'est pas aisé.

Votre propos selon lequel les experts ont confirmé que l'école n'est pas un moteur de l'épidémie est un élément important. En outre, la dernière équation que vous devrez résoudre, au vu de vos prochaines rencontres, inclut aussi la santé mentale des jeunes. Tantôt en présentiel, tantôt en distanciel, ceux-ci ont du mal à s'adapter et à se prendre en charge. En outre, ils font partie de milieux favorisés ou défavorisés. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte.

Je vous invite à réfléchir. Les parlementaires sont des relais avec le terrain. En tant que bourgmestres, nous avons de nombreux contacts avec le corps enseignant et les parents. Pour les acteurs de terrain, la situation devient longue. Comme Mme Vandorpe l'a souligné, la semaine où il n'y a pas d'enseignement en présentiel, les élèves se rencontrent et communiquent quand même. Peut-être faut-il peser le pour et le contre et résoudre cette équation complexe?

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je n'ai pas eu beaucoup d'éléments de réponse. Certes, le spectre des questions jointes était assez large et varié. Le sujet de ma question sortait peut-être un peu du lot. Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'avoir résumé le sujet en quelques mots, même si peu d'éléments précis nous ont été

communiqués. Nous suivrons les travaux que vous mènerez sur cette question.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, le fait que l'école ne soit pas un moteur important de l'épidémie est un paramètre fondamental dans cette équation compliquée. Personne n'affirmera le contraire! Votre idée d'un plan B pourrait être décidée à la fois par la réunion des experts et confirmée ensuite par le Codeco, le 22 janvier. Nous suivrons les communications de ce comité avec attention.

Il aurait peut-être été intéressant de connaître le seuil à partir duquel on estime que la dégradation de la situation est à ce point importante qu'il faut passer au plan B. Les parents et les élèves sauraient ainsi où l'on va. Aujourd'hui, on recense un peu plus de 2 000 cas par jour; nous sommes donc loin des 800 cas qui permettraient la sortie du code rouge. Toutefois, ces 2 000 cas ne nous indiquent pas si nous sommes proches ou pas du plan B. Une communication prospective pourrait être envoyée par le Codeco et par vous-même. Elle permettrait de voir dans quelle fourchette nous nous situons en faveur d'une prolongation ou pas.

**1.12 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Stages dans l'enseignement obligatoire des étudiants des départements pédagogiques des hautes écoles»**

**1.13 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Difficulté d'accueillir des futurs enseignants stagiaires au sein des écoles»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Madame la Ministre, des étudiants fréquentant les départements pédagogiques des hautes écoles et des universités font des stages pratiques d'insertion socioprofessionnelle de plus ou moins longue durée dans les classes des écoles maternelles, primaires et secondaires.

Or, avec la crise sanitaire, un certain nombre d'étudiants ont du mal à trouver des lieux de stage, même si vous les avez considérés comme des tiers externes pouvant être présents dans les écoles, dans le respect des normes sanitaires applicables aux enseignants. Les raisons des refus sont notamment liées aux conditions sanitaires. Parfois, l'enseignant refuse un stage, car il doit avancer dans la matière et a peur de perdre du temps. La prise en charge d'un stagiaire serait donc vue par certains comme une perte de temps d'apprentissage ou une charge que les maîtres de

stage ne veulent pas assumer cette année, car ils sont déjà à la limite de l'épuisement avec les séquences d'apprentissage hybride/présentiel et le port du masque en présentiel.

Vu la prolongation du code rouge, il n'est pas garanti que les écoles soient plus promptes à les accueillir dans les semaines à venir. Il semble aussi que certaines écoles demandent aux étudiants stagiaires de passer un test PCR pour prouver qu'ils sont négatifs à la Covid-19. Or, face à la pénurie d'enseignants, les stages sont indispensables pour la diplomation de futurs enseignants. L'observation des stagiaires est d'ailleurs un bon indicateur pour de possibles recrutements.

Face à ces difficultés, en tant que ministre de l'Éducation, quelle politique pouvez-vous mener afin d'inciter les pouvoirs organisateurs (PO) et les directions à accepter plus volontiers ces futurs enseignants? Les écoles peuvent-elles exiger des stagiaires qu'ils se fassent tester?

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – La prestation de stages est nécessaire dans le cursus des étudiants qui se destinent à l'enseignement. Cependant, la pandémie freine la possibilité d'accueil de ceux-ci au sein des écoles. Nous voulons tous préserver nos infrastructures scolaires au mieux. Toutefois, force est de constater que les codes couleur jaune et orange autorisent l'accueil de prestataires extérieurs.

Quel signal donner aux directions des écoles et aux PO pour favoriser l'accueil de stagiaires et leur permettre de suivre leur cursus? Nous sommes dans un métier en pénurie; serait-il envisageable que des stagiaires en dernière année puissent prêter un stage de manière plus intensive?

De plus, certaines écoles demandent aux stagiaires de passer un test avant le début de leur stage. Quelle est votre opinion à ce sujet? Qui prend en charge le coût de ce test?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Depuis l'instauration des codes couleur, dont la première version est sortie au mois de juin 2020, nous avons maintenu la possibilité d'accueillir des tiers dits essentiels dans les écoles, dans tous les cas de figure, c'est-à-dire que le code soit jaune, orange ou rouge.

Très rapidement, nous avons dû affiner cette notion de tiers essentiel et nous lui avons donné une définition. Il s'agit de tous les tiers dont la présence est nécessaire au fonctionnement de l'école, à la réalisation de son projet pédagogique et au suivi du parcours scolaire des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin d'aider les PO et les directions, nous avons également fourni une liste non exhaustive des tiers pouvant entrer dans cette définition. Il va de soi que les stagiaires et les personnes chargées de la supervision des stages figurent dans cette

liste. Lorsqu'ils rentrent dans les établissements, ces tiers doivent respecter les mesures de sécurité en vigueur, à savoir respecter les distances physiques, porter un masque quand c'est requis, se laver régulièrement les mains, etc.

Je tiens à être claire sur le fait qu'il n'a jamais été demandé aux stagiaires ou à tout autre tiers essentiel de fournir un test négatif ou une attestation de bonne santé pour pénétrer dans un bâtiment scolaire. Cette situation est très problématique dans la mesure où cela revient à empêcher la prochaine génération d'enseignants de venir prêter leurs stages sur le terrain. Il n'y a pas de raison que les stagiaires se voient appliquer des règles différentes de celles prévues pour le personnel.

N'ayant pas été avertie de difficultés à ce stade, je compte demander à mon administration d'être attentive à ce sujet et de me fournir des indications permettant d'objectiver l'ampleur de la situation. J'aborderai également cette question avec les acteurs institutionnels de l'enseignement.

S'agissant de la proposition de Mme Galant de permettre aux stagiaires de prêter leurs stages plus intensivement, cela concerne plutôt les compétences de ma collègue Valérie Glatigny.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Madame la Ministre, les situations diffèrent d'une école à l'autre. Faire appel à votre administration me paraîtrait opportun pour essayer de connaître l'ampleur de la difficulté. De mon côté, de nombreux élèves me disent qu'ils ne parviennent pas à trouver un stage. Parfois, certains en ont trouvé un, mais il a ensuite été annulé, car le professeur n'avait pas assez avancé dans la matière à étudier. Il faut vraiment y être attentif.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Comme l'a dit ma collègue, faire remonter les informations vers l'administration est important. Je suis présidente d'un PO et je peux vous dire que les directions d'école souhaitent préserver leurs établissements. Il y a donc une réelle réticence quant à l'accueil d'un stagiaire. Nous souhaitons des directives précises de votre administration pour permettre aux étudiants d'effectuer leurs stages. Il en va de leur carrière.

**1.14 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Absentéisme et décrochage scolaire : effets de la pandémie»**

**1.15 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Absentéisme augmenté à la suite de la crise sanitaire»**

**1.16 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Explosion de l'absentéisme injustifié et problématique des élèves "fantômes"»**

**1.17 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prolongation du code rouge»**

**1.18 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation significative de l'absentéisme injustifié en lien avec le décrochage scolaire»**

**1.19 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Hybridation, décrochage et (r)accrochage»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Nous avons déjà partiellement abordé le sujet aujourd'hui. Je reviens ici plus spécifiquement sur une étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Mons (UMons). La deuxième partie de cette étude porte sur les pratiques des enseignants en temps de Covid et plus particulièrement sur la manière dont les enseignants ont réussi à gérer la rentrée scolaire 2020-2021. Cette étude explore différentes thématiques, telles que les inégalités scolaires, les apprentissages scolaires, l'usage du numérique, les actions d'enseignement, les difficultés rencontrées, la gestion de classe, le bien-être, etc. Je m'attacherai ici à une partie de l'étude parue au début de la semaine dernière: l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Au vu des données récoltées par les chercheurs, l'absentéisme serait plus préoccupant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement fondamental. Selon Natacha Du-roisin, professeure et coordinatrice de la recherche, plusieurs raisons l'expliquent. «D'après les données épidémiologiques, les ados sont davantage touchés par le Covid que les plus jeunes. Le stress lié au Covid risque d'accroître un mal-être qui peut déjà être présent à l'adolescence». D'autres, comme son collègue, le psychopédagogue Bruno Humbeek, évoquent clairement le renforcement du mal-être des adolescents en cette période de pandémie. J'ai le sentiment qu'il ne se passe pas un jour sans que des professionnels du secteur de la jeunesse ou des articles de presse nous alertent sur le sujet.

Par ailleurs, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) indique que, du 4 au 11 janvier, le taux d'absentéisme a évolué

de 3,8 % à 5,4 % dans l'enseignement fondamental, de 3,4 % à 3,5 % dans l'enseignement secondaire, ce qui n'est pas trop inquiétant. Au 14 décembre, les chiffres étaient de 7,3 % dans l'enseignement fondamental et de 4,1 % dans le secondaire. Du 13 octobre au 8 décembre, le taux d'absence variait de 12 % à 19 % dans les deux premières années de l'enseignement maternel, de 8 % à 9 % en 3<sup>e</sup> maternelle. Dans l'enseignement primaire, la tendance était à la baisse et passait de 7 % à 4 %. Les absences ont donc diminué au début du mois de décembre.

En réalité, ces chiffres sont incomplets. Madame la Ministre, disposez-vous de données collectées par vos services, pour la période débutant le 16 novembre jusqu'aux vacances de décembre et puis pour la première semaine de janvier, portant sur les absences pour maladie ou mise en quarantaine ou absences non justifiées? L'étude de l'UMons ne fait pas état de cette distinction. Or, elle est fondamentale. C'est uniquement sur la base de ces précisions sur une éventuelle maladie ou l'absence de justification que nous aurons une idée précise de l'ampleur du décrochage.

La presse fait état de certaines tendances en termes de décrochage, mais dans des écoles à indice socioéconomique plutôt fort. Qu'en est-il des écoles relevant de classe 1 à 5, bénéficiant à la fois des moyens de l'encadrement différencié, mais aussi des moyens octroyés pour la différenciation?

Ma question portait également sur l'utilisation des 17 millions d'euros destinés aux périodes Covid. J'ignorais que le texte de M. Kerckhofs portant sur le sujet allait être examiné aujourd'hui. Vous avez répondu que vous ne disposiez pas encore des chiffres. Je reviendrai vers vous pour les obtenir une fois qu'ils seront définitifs.

Est-il normal que les enseignants vérifient la présence ou l'absence des élèves en recourant à des outils numériques? Je sais que vous avez répondu à M. Florent sur ce point il y a quinze jours. Cette façon de faire me semble légitime. Cependant, quand j'entends une directrice d'école déclarer qu'elle note une absence injustifiée pour des élèves qui décrochent avant la fin d'un cours à distance, j'ai l'impression que le système dérape. Il serait intéressant de faire la clarté sur ce point et sur la finalité des cours à distance et les modalités de validation des présences.

À la suite des études et de tous les constats publiés dans la presse, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour stimuler l'accrochage scolaire? J'imagine que vous travaillez à la création d'un modèle destiné à l'ensemble des remédiations. Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit des périodes à cet effet. Au-delà de votre vision à moyen terme sur la ventilation de ces périodes, quelles sont vos pistes à court terme? Vous disiez tout à l'heure que les acteurs du sec-

teur extrascolaire et de la jeunesse ne sont pas suffisamment présents dans les écoles. Quelle en est la raison? Certes, l'adoption du code rouge ne permet pas leur présence à tous. Mais quand je vous entends dire à l'instant à mes collègues que vous autorisez les stages des étudiants qui se destinent à l'enseignement, je me dis qu'il serait peut-être intéressant d'accueillir du personnel actuellement désœuvré des maisons de jeunes subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les écoles connaissant un fort taux de décrochage.

Enfin, certains chercheurs espèrent vraiment poursuivre les études commencées et qui sont de grande qualité. Il est important de favoriser une approche scientifique plutôt que des sondages minute, même s'ils sont intéressants eux aussi. Comptez-vous éventuellement subventionner ce type de recherche? Votre cabinet réserverait-il un bon accueil à une telle demande s'il reçoit un dossier introduit en bonne et due forme?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Le Service du droit à l'instruction (SDI) a enregistré une augmentation significative du nombre d'absences injustifiées lors de cette année scolaire. À la date du 15 octobre 2020, 3 266 signalements avaient été reçus. Cela signifie que le même nombre d'élèves avaient déjà, à cette date, cumulé au moins neuf demi-jours d'absence injustifiée, soit au total une semaine. Par comparaison avec les 2 171 signalements de l'année précédente, la progression est indiscutable. Elle s'est malheureusement prolongée puisque, le 15 novembre, le nombre était monté à 7 838 contre 5 676 l'année précédente. Il est évidemment difficile de ne pas attribuer cette progression aux conséquences de la situation sanitaire qui a engendré des absences de cours au printemps 2020, un retour très partiel en mai et juin et une rentrée avec gestes barrières en septembre.

Pourtant, nous ne parlons ici que des derniers chiffres disponibles, et donc pas encore de ceux qui se rapportent à la situation entre le 15 novembre et les vacances d'hiver. Or, c'est durant cette période que l'hybridation a été mise en place pour les élèves à partir de la troisième année secondaire. Tout porte à croire qu'une nouvelle dégradation a eu lieu. Celle-ci semble confirmée par les déclarations encore officieuses des services de contrôle, ce qui fait dire à la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), au Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) et au Comité des élèves francophones (CEF) qu'un doublement des absences injustifiées est à craindre lors du premier trimestre 2020-2021 par rapport à celui de l'année scolaire précédente. Cette conviction ne semble en tout cas pas contredite par une étude de l'UMons qui indique que, pour 80 % des enseignants de l'enseignement secondaire, les absences sont plus nombreuses que l'année précédente et même largement supérieures pour 33,7 % d'entre eux.

Notons que, depuis l'hybridation, les absences injustifiées sont plus difficiles à objectiver. En témoignent les consignes moins claires données aux écoles pour les absences lors des cours en distanciel et le fait que celles-ci n'adoptent pas toutes la même politique de signalement.

Le plus préoccupant est encore le risque de décrochage. En décembre dernier, 15 % des élèves en hybridation se disaient en décrochage et 43 % en risque de décrochage. C'est évidemment énorme. Même si la situation est plus grave dans l'enseignement secondaire, il ne faudrait pas croire qu'il n'y a pas de problème dans l'enseignement fondamental. Un directeur d'école primaire dans un quartier populaire nous signalait l'absence prolongée de plusieurs élèves à cause des parents qui craignent les contaminations.

Natacha Duroisin, experte de l'UMons, explique que 65,6 % des professeurs participant à l'enquête mentionnée ci-dessus estiment que les élèves en difficulté ont eu une progression plus lente que d'ordinaire même si, en novembre, dans un article du «*Soir*» portant sur cette enquête, elle pensait que les retards pourraient être rattrapés si l'on se concentrait sur les «essentiels» tandis que d'autres apprentissages ne pourraient se faire. Il semblerait que ces retards s'accumulent encore.

Tout cela montre que des situations très compliquées se profilent. Madame la Ministre, les retards s'accumulent et il faudra bien tenter de les gérer très progressivement, tout en lissant les inégalités au sujet desquelles vous avez déclaré, le 13 novembre sur La Première, que vous étiez consciente qu'elles allaient s'accroître.

Pouvez-vous faire un bilan des heures de médiation accordées au premier trimestre pour faire face aux conséquences de la crise? Pouvez-vous faire un bilan de l'impact de l'enseignement partiellement à distance sur l'évolution des contaminations? Des éléments permettent-ils de dire que le fait d'être passé à l'hybridation a permis de diminuer les contaminations? Si ce n'était pas le cas, il faudrait y repenser. Quelles pistes envisagez-vous pour vous attaquer au décrochage et à l'absentéisme? Quelles actions allez-vous mener pour faire diminuer les inégalités?

Avez-vous déjà pris attitude concernant les épreuves centralisées de fin d'année? Elles avaient évidemment été supprimées l'an passé. Seront-elles organisées cette année? Si oui, selon quelles modalités et avec quelles consignes pédagogiques?

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – La problématique des élèves fantômes n'est pas neuve et n'est pas liée à la crise sanitaire actuelle. Néanmoins, avec la suspension des cours dans les écoles en mars 2020, le monde de l'enseignement a été bouleversé. Depuis, une reprise partielle ou complète a eu lieu, mais malgré les efforts entrepris, cette organisation 2.0 n'a fait qu'accroître

le nombre d'élèves «fantômes» ou en décrochage scolaire.

Madame la Ministre, je souhaite vous interroger en premier lieu sur les élèves «fantômes», ces élèves dont on ne trouve aucune trace et qui ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire. En 2019, cinq agents ont été recrutés par le Service du droit à l'instruction dans le cadre de l'élargissement du contrôle de l'obligation scolaire dès l'âge de cinq ans.

Pouvez-vous faire le point sur cette situation? Le SDI a-t-il fait le suivi postal lié à l'explosion des signalements? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Des engagements supplémentaires sont-ils prévus pour faire efficacement face à la surcharge de travail? La réflexion menée avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'améliorer la procédure de contrôle a-t-elle abouti? Qu'en ressort-il?

Le deuxième point concerne l'explosion de l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire qui risque d'en découler. Vous avez dit hier lors de votre interview sur Bel RTL que vous êtes «un peu inquiète pour les adolescents». En effet, vous recevez des retours des parents, des équipes éducatives et des élèves relatant des problèmes au niveau des apprentissages, de la motivation, du décrochage en augmentation et même des cas de dépression chez les adolescents, bref des difficultés à la fois des au niveau pédagogique et au niveau de la santé mentale.

Concernant le décrochage scolaire, lors d'une réponse à l'une de mes questions écrites sur le sujet, vous nous avez communiqué des chiffres très interpellants. Au 15 novembre 2020, vous avez constaté une augmentation sur un an des déclarations d'absentéisme de 162 % – soit 1 680 dossiers en plus – et nous avez dit que cet accroissement était encore plus notable pour les absences de plus de vingt demi-jours qui passaient, quant à elles, de 83 à 551 déclarations, soit une augmentation de 564 %! Ce pourcentage est effrayant et nous partageons vos inquiétudes.

Concernant l'absentéisme, depuis la rentrée, disposez-vous de chiffres actualisés? Concernant le décrochage scolaire et ses répercussions sur le mental des élèves, comment pensez-vous pouvoir venir en aide à ces derniers?

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – Madame la Ministre, le code rouge actuellement en vigueur dans tout l'enseignement obligatoire est maintenu. Cela signifie qu'à partir de la troisième secondaire, cet enseignement est organisé sous forme hybride, pour moitié en classe et pour moitié à distance. Les parents, les enseignants et les élèves sont inquiets. À cette crainte s'ajoute le problème de notre santé.

De nombreux directeurs, enseignants, parents et étudiants sont inquiets face à l'ambiance morose à l'école et à la démotivation des élèves en

manque de contacts sociaux, sans classe verte, sans classe de neige, sans cours de sport ou ateliers communs. Si la situation sanitaire demande le maintien du code rouge, quelles sont les propositions qui pourraient combler ce manque de contacts sociaux?

Dans le secondaire, les cours à distance inquiètent les élèves et les enseignants à propos du contenu. Quelle remédiation est-elle prévue face à leurs angoisses qui sont compréhensibles? Quel accompagnement sera-t-il organisé contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire? Qu'en est-il de l'enseignement spécialisé? Quelles actions seront-elles prises pour soutenir ce public spécifique?

Par ailleurs, en ce qui concerne les absences, mes collègues ont cité des chiffres, notamment ceux de la FAPEO, qui mettent en avant l'explosion du nombre d'absences injustifiées (38 à 40 %) à cause de la crise et de l'enseignement hybride. Or, l'instruction en Belgique est obligatoire de 5 à 18 ans et toute absence à l'école doit être justifiée par un mot des parents, un certificat médical ou un certificat de quarantaine dans le contexte de pandémie. Outre l'anxiété de certains parents face à la pandémie, cette importante augmentation est probablement due aussi au passage à l'hybridation. Vous en avez déjà touché un mot, Madame la Ministre.

Les réactions qui vous parviennent du terrain vont-elles dans le même sens? Vous avez en partie répondu. Avez-vous davantage de précisions à nous apporter quant aux chiffres publiés dans la presse, en ce qui concerne l'âge des enfants absents ou encore le type d'enseignement le plus touché? Pourriez-vous nous rappeler les obligations des enseignants concernant le contrôle des présences des élèves qui suivent des cours à distance et celles incombant aux directions en ce qui concerne le suivi de ces absences injustifiées?

Afin d'éviter un décrochage scolaire, vous avez toujours insisté sur l'importance d'accompagner au maximum les élèves. Concrètement, comment les établissements tentent-ils de recréer ou de maintenir ce lien avec l'élève et les parents pour éviter un décrochage scolaire? Avez-vous relevé des bonnes pratiques qui pourraient être partagées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour lutter contre le décrochage scolaire, vous avez créé un groupe de réflexion thématique. Quelles sont ses propositions?

Enfin, on constate une augmentation des signalements de cas de violence et de maltraitance sur les enfants. Un accompagnement spécifique est-il prévu pour ces élèves absents?

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Madame la Ministre, les enquêtes visant à faire l'état des lieux de l'enseignement en cette période difficile se multiplient. C'est finalement normal, car la situation se durcit. En lisant une analyse parue dans la presse à propos de cette enquête de la FAPEO, j'ai retrouvé une de vos interviews, ac-

cordée le 20 décembre dernier. Vous réagissiez à l'augmentation des chiffres de l'absentéisme scolaire dans l'enseignement obligatoire, estimée à plus de 50 %, alors que nous ne disposons pas encore de l'enquête de la FAPEO. Vous évoquiez alors les 12 000 élèves qui ont fait l'objet d'un signalement pour avoir accumulé neuf demi-jours d'absence. À juste titre, vous insistiez sur la nécessité d'avoir une analyse objective de ces chiffres en tenant compte de la diversité des situations en ce qui concerne le risque de décrochage scolaire. Vous aviez enfin affirmé sur ce sujet que vous attendiez une analyse des chiffres.

Plus récemment, la question de l'absentéisme scolaire est revenue à l'avant-plan de l'actualité et je ne vais pas répéter les constats que mes collègues ont mis en évidence. Le risque de décrochage scolaire s'accroît considérablement à mesure que la crise se prolonge. Disposez-vous de l'analyse des chiffres dont vous parliez dans l'interview évoquée précédemment? Cette analyse rejoint-elle celle faite par les trois organisations qui ont mené l'enquête précitée? Si vous avez pu disposer de cette analyse des chiffres, pouvez-vous nous en donner les grandes lignes? Avez-vous des informations sur la nature des profils et la situation des élèves en décrochage ou en risque de décrochage en lien avec la crise sanitaire pour permettre une prise en charge ciblée et efficace de ces cas, en tenant compte de la diversité des situations sur laquelle vous insistiez?

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Madame la Ministre, je ferai également allusion à l'étude menée par le CEF, le CERE et la FAPEO, intitulée «*Enquête sur l'enseignement hybride en période Covid-19*», qui vient d'être publiée et dont les conclusions sont particulièrement interpellantes.

Je me focaliserai sur la question de l'autonomie des élèves, évaluée par eux et par leurs parents, face à l'enseignement hybride. Seuls 34 % des élèves se disent tout à fait autonomes dans leur travail durant les cours à distance. Concernant l'organisation du temps scolaire à domicile, les parents estiment que 56 % des élèves se sentent tout à fait autonomes.

Par ailleurs, près d'un parent sur deux dit devoir réorganiser son télétravail pour permettre à son ou ses enfants de suivre les cours à distance. En effet, chaque élève ne dispose pas d'un ordinateur et chaque ménage ne dispose pas d'une connexion internet permettant à plusieurs personnes de se connecter en même temps.

L'enquête croise ensuite ces données avec les chiffres liés au décrochage scolaire et évalue le risque de décrochage ou le décrochage effectif. Le lien entre le sentiment d'autonomie et le décrochage scolaire semble évident. Les élèves ne se sentant pas concernés par le décrochage sont évidemment ceux qui se disent tout à fait autonomes face à l'enseignement à distance. Ils sont donc minoritaires.

Ces données sont à mettre en lien avec les chiffres alarmants récemment publiés concernant l'explosion de l'absentéisme à l'école pour cause de Covid-19: 30 % de plus en un an, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.

Quelques points positifs concernant l'hybridation ont toutefois été relevés. Certains élèves ont disposé de professeurs adéquatement formés à l'hybridation des apprentissages. De plus, la taille des groupes susceptible d'être considérablement réduite, l'individualisation des apprentissages et une meilleure différenciation ont parfois fait en sorte – assez paradoxalement par rapport à tout ce dont on a discuté cet après-midi – que des élèves qui décrochaient en début d'année ou les années précédentes ont rattrapé. Enfin, l'étude fait aussi allusion aux élèves tout à fait minoritaires, «à risque» ou pas, qui déclaraient ne pas aimer l'école dans son organisation traditionnelle et qui semblent s'y retrouver dans l'organisation actuelle.

Mes questions recourent évidemment celles des orateurs précédents. Quels sont les instruments qui ont été mis en place pour mesurer l'impact de la crise sur le décrochage scolaire des jeunes? Quelles actions avez-vous menées pour remotiver les élèves? Comment entendez-vous lutter contre la «course au programme» que l'on observe chez certains enseignants ou chefs d'établissements stressés de ne pas atteindre leurs objectifs, et contre cette forme d'évaluation «sanction» dont l'étude a révélé tous les effets délétères?

À l'inverse, avez-vous réfléchi à la manière dont les effets positifs de cette expérience d'hybridation pourraient être pérennisés lorsque nous serons revenus à une situation normale, notamment sur la question de la taille des groupes-classes, d'une meilleure individualisation des apprentissages, des classes inversées et de l'école du dehors?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – L'activation du code rouge à la fin du mois d'octobre, au moment où la deuxième vague atteignait son pic, a entraîné l'instauration d'un enseignement hybride dans les deuxième, troisième, et quatrième degrés de l'enseignement secondaire. Le code rouge est prolongé jusqu'au 12 février prochain à ce stade. Bien que les experts aient confirmé que l'école ne constitue pas le moteur de l'épidémie, les risques d'une école fréquentée à 100 % et tout ce que cela induit en termes de regroupements et de flux d'élèves justifient les mesures sanitaires actuelles.

L'hybridation ne remplacera jamais le présentiel, mais elle reste la moins pire des solutions. Je suis parfaitement consciente des difficultés sociales, psychologiques, pédagogiques et organisationnelles liées à l'hybridation et, comme vous, Mesdames et Messieurs les Députés, je m'en inquiète. Les expériences dont les établissements

m'ont fait part pointent des problèmes dans l'apprentissage des élèves, dans leur motivation et leur bien-être. J'ai été très sensible aux appels à l'aide lancés par certains adolescents ces derniers jours. On en a largement parlé. C'est la raison pour laquelle j'ai récemment annoncé la création de ce groupe de travail chargé de trouver rapidement des pistes pour renforcer la remédiation, la lutte contre le décrochage scolaire et pour mettre en place une stratégie de différenciation et d'accompagnement personnalisé. Des pistes d'actions concrètes devront être arrêtées à court et à moyen termes pour poursuivre l'année scolaire et préparer les évaluations de fin d'année, mais aussi pour anticiper la rentrée scolaire 2021-2022.

S'agissant du taux d'absentéisme, mon administration comptabilisait, à la date du 15 décembre 2020, 17 503 élèves signalés auprès du Service du droit à l'instruction pour cause d'absence injustifiée au cours du seul premier trimestre 2020-2021, contre 12 447 élèves pour le premier trimestre 2019-2020, soit une augmentation de 40,60 %. Cet écart est assez similaire à celui observé au 15 novembre 2020. L'augmentation des déclarations d'absence injustifiée en début d'année scolaire concerne principalement l'enseignement secondaire ordinaire. Elle est importante aussi dans l'enseignement secondaire spécialisé, mais elle est plus limitée dans l'enseignement primaire.

En ce qui concerne le contrôle scolaire, le schéma de prévention du décrochage et d'intervention a été adapté au contexte actuel de crise. Dans l'enseignement fondamental, l'obligation de signalement de l'absentéisme est fixée à neuf demi-jours et à huit demi-jours dans l'enseignement secondaire. Lorsque l'absentéisme perdure ou que le contact avec l'élève est interrompu, soit au deuxième signalement auprès de l'administration, il peut être fait appel aux équipes mobiles après 20 demi-jours d'absence pour ce qui est de l'enseignement secondaire.

Le contrôle de l'inspection permet, quant à lui, de vérifier que tous les élèves en âge d'obligation scolaire sont bien inscrits dans une structure répondant à cette obligation. Les cinq agents supplémentaires ont été recrutés dans le cadre de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire à cinq ans et du contrôle de l'inscription annuelle en Région wallonne, à l'instar de ce qui se fait en Région de Bruxelles-Capitale. Avant ce recrutement, le contrôle de l'inscription en Wallonie ne pouvait avoir lieu que tous les deux ans, faute de moyens humains suffisants.

En 2019, des contacts entre le SDI, l'*Agentschap voor Onderwijsdiensten* et le Service «École» de *perspective.brussels*, le bureau bruxellois de planification, ont eu lieu en vue d'améliorer la procédure de contrôle de l'obligation scolaire par une expertise mutualisée. Une nouvelle rencontre s'est tenue dans le courant du mois de décembre 2020 entre le SDI et *perspective.brussels* concernant le décrochage scolaire

et une autre rencontre devrait être organisée prochainement à propos du contrôle de l'obligation scolaire.

Il me revient que la Région de Bruxelles-Capitale entend formaliser la participation au contrôle de l'obligation scolaire dans les missions des services de prévention communaux. De manière générale et dans l'intérêt des élèves, j'encourage les écoles à renforcer, dès les premiers signes de décrochage, leur collaboration avec les centres psycho-médico-sociaux (PMS), avec un large réseau d'acteurs locaux, ainsi qu'avec les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et les services d'aide à la jeunesse (SAJ). Je tiens à souligner le professionnalisme des centres PMS qui jouent un rôle précieux pendant la crise. Ils facilitent les relations entre l'école et les familles; ils s'adaptent aux équipes, aux circonstances et aux événements. Leur personnel éclaire, rassure et accompagne les différents protagonistes.

Les directeurs de zone (DZ) et les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ont communiqué aux écoles le cadastre des acteurs associatifs présents dans leur zone et qui sont susceptibles de participer au suivi des élèves en difficultés. Malheureusement, les activités de ces services sont pour l'instant quasiment toutes suspendues. Pour vous répondre, Madame Schyns, ces services pourraient avoir accès à l'école comme tiers, mais les maisons de jeunes ou les écoles de devoirs (EDD) ne peuvent pas recevoir d'élèves pour l'instant.

Avec mes collègues Bénédicte Linard et Valérie Glatiny, nous nous concertons pour proposer au ministre-président des initiatives communes. Le ministre-président a déjà évoqué cette problématique en Codeco. La FAPEO, le CEF, le CERE et l'UMONS ont publié différentes études sur les conséquences de la crise sanitaire au sujet de l'hybridation et de son impact sur les pratiques pédagogiques et elles ont retenu toute mon attention. Par ailleurs, une demande de subvention introduite par la professeure de l'UMONS Natacha Duroisin m'est bien parvenue et je ne manquerai pas de l'examiner avec intérêt.

Les réactions des DCO sur les stratégies de rentrée 2020-2021 seront précieuses. Un rapport de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) qui établit l'ampleur des dégâts causés par la crise sanitaire et qui relève les bonnes pratiques doit me parvenir prochainement. Une mission d'évaluation menée par le SGI permettra d'établir un premier bilan, d'une part, de l'hybridation et, d'autre part, de l'utilisation des moyens supplémentaires accordés aux écoles pendant cette année scolaire conformément au décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire COVID-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des

classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de plancher sur les actions concrètes en remédiation est une bonne initiative. Vous n'avez toutefois pas précisé sa composition ni les objectifs que vous vous êtes fixés pour le mois qui vient, car nous sommes dans l'urgence.

Concernant les absences, je vous invite à suivre de très près les différents chiffres qui vous parviennent. Par ailleurs, je ne peux que vous rejoindre sur la nécessité de travailler avec les acteurs locaux. Si, à un moment donné, vous pouvez, par l'entremise du ministre-président, plaider auprès du Codeco non pour la réouverture complète des maisons de jeunes ou des services AMO, car on sait que ce n'est pas possible, mais pour qu'on établisse des protocoles spécifiques permettant un accompagnement plus individualisé, on aurait déjà une réponse. J'imagine que vous travaillez là-dessus.

Quant à une future étude, je ne peux que vous inviter à analyser attentivement les propositions qui vous seront faites. Pour ma part, je pense qu'il y a une plus-value à relever ce qui se passe sur le terrain, observer les bonnes pratiques et les repartager. Pas dans six mois, mais dans ce contexte-ci, afin que cela puisse encore servir dans les écoles au cours de cette année scolaire.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Pour ma part, je pense qu'il ne sert à rien de s'appesantir sur ce qui a été dit plusieurs fois. Il se peut que j'aie été inattentif ou distrait, mais il m'a semblé de pas entendre de réponse à ma question portant sur les examens centralisés. Il est peut-être encore trop tôt pour y répondre, mais il me paraît important que la clarté soit faite sur cette question.

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Merci beaucoup, Madame la Ministre. Il y a effectivement des redites, mais c'est normal parce que les différents sujets, que ce soit le problème de l'absentéisme ou le décrochage scolaire, sont liés et vous êtes responsable de l'ensemble du dossier.

Je vous remercie pour l'exhaustivité de votre réponse. Je sais qu'il y a des inconnues et que vous mettez tout en œuvre face à ce problème de décrochage. Vous avez aussi répondu de manière très complète aux questions portant sur les élèves

«fantômes», le recrutement et l'avancée du dossier. Nous continuerons à suivre ce dossier.

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. On vous sait très sensible à cette question de l'absentéisme et du décrochage scolaire. Comme d'autres collègues l'ont exprimé, nous serons attentifs à une approche macro-systémique couplée à une approche plus spécifique qui viendrait s'inspirer des bonnes pratiques de terrain et je suis convaincue qu'il y en a.

Nous sommes à vos côtés pour édicter des mesures efficaces qui puissent servir tout de suite, cette année encore, pour tous ces élèves en difficulté.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Je remarque que les décisions prises s'efforcent non seulement de répondre à l'urgence actuelle, mais aussi de préparer le long terme. Si j'ai bien compris, le groupe de travail anticipera aussi la rentrée scolaire du mois de septembre 2021.

Certains collègues ont suffisamment insisté sur le fait que l'on doit anticiper. Dans ce domaine précis, on peut se réjouir, car on peut considérer le long terme dans la mesure où les effets de cette crise se prolongeront, peut-être sur une durée de 10 ans. L'année scolaire prochaine, on ressentira certainement encore les effets de la crise sanitaire, entre autres, au niveau de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Le hasard a fait en sorte que j'ai eu en ligne, hier soir pendant plus d'une heure, une enseignante qui travaille dans l'enseignement secondaire technique en troisième et en quatrième années, ainsi que dans l'accrochage scolaire des élèves. Cette personne confirme tous les éléments que nous avons pointés tout au long de la matinée: les rythmes décalés, perturbés ou l'absence de rythme; le décrochage des élèves qui, à l'origine, n'étaient pas à risque; la tristesse; les problèmes de santé mentale; les problèmes familiaux; les problèmes de violence; une espèce de léthargie qui gagne les élèves; les cours en distanciel où aucun élève n'apparaît à l'écran, parce que plus personne n'a envie d'apparaître. Je lui parlais alors des centres PMS. Elle me répondait qu'ils sont débordés et dépassés. Dans ce contexte, l'esquisse d'un protocole spécifique avec les services AMO pourrait être une solution très intéressante et une piste à explorer. Les centres PMS se sentent dépourvus. Certes, Madame la Ministre, vous avez instauré certaines stratégies, mais, sur le terrain, les professeurs sont pris au dépourvu et les centres PMS sont débordés.

Enfin, Madame la Ministre, elle me disait qu'elle pouvait comprendre, dans une certaine mesure, ce que vous disiez tout à l'heure, à savoir que le code rouge s'impose. On ne va pas s'improviser épidémiologistes. Trop l'ont déjà fait. Mais, en tous cas, dans le milieu de

l'enseignement, que ce soit du côté des enseignants ou du côté des élèves, il y a une volonté claire de reprise totale en présentiel, avec une stratégie de *testing*, parce que les gens ne sont pas inconscients et désirent être protégés.

Je termine en rapportant une initiative menée par le corps professoral de l'école de mon interlocutrice. Les élèves ont été interrogés sur ce qu'ils aimeraient qu'il reste de cette période particulière. Ils ont tous répondu qu'ils désiraient reprendre les habitudes propres à la culture scolaire de l'établissement concernant une alimentation saine. Il s'agit là d'un aspect important pour cette école, mais particulier. De manière plus générale, ils ont répondu qu'ils désiraient des classes comptant un nombre plus restreint d'élèves et la fin des évaluations «sanction». «Arrêtez de nous sanctionner» et «Encouragez-nous» semblaient être leurs mots. Voilà les pistes qui devraient nous guider – et vous en particulier – pour l'ensemble de la législation.

#### **1.20 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Utilisation de la plateforme interactive pour la promotion de la formation en alternance»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – La promotion de la formation en alternance repose sur une politique de coopération associant la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF). L'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, instaurait la création de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA). L'organe n'a toutefois vu le jour qu'en 2015. L'OFFA pilote les actions des opérateurs de la formation alternance des trois entités: les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) en Wallonie et le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME) à Bruxelles.

L'un des chantiers de l'OFFA était la création d'une plateforme interactive ayant pour mission d'informer, de sensibiliser, et de centraliser les agréments des entreprises, de favoriser le suivi de la formation en alternance grâce à des statistiques fiables, de simplifier les démarches des usagers ou encore de gérer et de liquider les incitants financiers. Bref, cet outil devrait encadrer un véritable marché de l'alternance. Apparemment, cette plateforme très attendue est déjà opérationnelle, comme l'a expliqué la ministre wallonne Christie Morreale. Cette dernière a toutefois indi-

qué que la plateforme était principalement utilisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, car l'IFAPME disposait de sa propre plateforme. L'information m'a été confirmée par le ministre Willy Borsus.

Madame la Ministre, qu'en est-il? À qui cette plateforme est-elle accessible? Qui l'alimente et la met à jour? Des analyses de données sont-elles déjà recueillies concernant l'évolution de la formation en alternance? Qu'en est-il des états généraux de l'alternance dont nous parlons depuis le début de la législature?

Le ministre Borsus m'a indiqué que les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles tiendraient prochainement une réunion conjointe et que ce sujet figurerait à l'ordre du jour. C'est pourquoi j'aimerais entendre votre position. La crise sanitaire et les difficultés qu'elles posent dans les écoles nous préoccupent énormément en ce moment. Toutefois, la formation en alternance reste un aspect essentiel du monde éducatif et de la formation.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – La première version de cette plateforme interactive a été mise en production en novembre 2019. Outre l'OFFA, plusieurs structures ont rejoint le dispositif: les opérateurs de la formation en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les CEFA, les opérateurs régionaux de la formation en alternance et le Service public de Wallonie (SPW) de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche. On compte également certains fonds sectoriels qui souhaitent collaborer et ont donc ratifié la charte d'utilisation de la plateforme.

Aujourd'hui, ce sont près de 800 collaborateurs qui peuvent effectuer des tâches variées sur la plateforme: l'encodage de données, la gestion de processus, la prise de décisions dans le cadre d'agrément ou d'incitants ou encore la consultation de données à des fins statistiques. La mise à jour et l'encodage sont effectués par tous les agents, soit directement, soit indirectement grâce au système de l'IFAPME ou en faisant appel à des sources authentiques comme la Banque-carrefour des entreprises (BCE), la déclaration Dimona ou encore l'ONSS. Toutes les données disponibles grâce à la plateforme sont le résultat du travail collaboratif de tous ces intervenants.

Par ailleurs, un suivi de ces données est effectué par l'OFFA pour s'assurer de la qualité des encodages et de l'uniformité des nomenclatures utilisées. Outre les listes des entreprises agréées, des apprenants ou des contrats, la plateforme permet, pour chaque fonds sectoriel, de trouver les entreprises qui y sont associées, d'identifier les métiers les plus sollicités et de consulter le parcours d'études des apprenants, le tout par le biais des inscriptions dans les différents établissements. Cette liste n'est pas exhaustive puisque l'outil se développe continuellement depuis sa mise en

œuvre voici plus d'un an. L'outil de *matching*, quant à lui, n'a pas encore été finalisé.

Concernant les états généraux de la formation en alternance et les concertations avec mes homologues des Régions, les projets sont en cours, mais les différentes réunions ont malheureusement dû être reportées une nouvelle fois. Nous espérons pouvoir reprendre les discussions prochainement.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Concernant les réunions conjointes des gouvernements, il est possible de mener des discussions à distance. En matière de formation en alternance, les partenariats avec les Régions sont essentiels. Certes, Madame la Ministre, vous avez des urgences à traiter. Néanmoins, la formation en alternance mérite une attention particulière. Des réunions préparatoires pourraient déjà se tenir pour organiser des états généraux. Sans cela, le chantier n'avancera pas. Il est nécessaire de travailler concrètement, dès aujourd'hui, sur le périmètre de la formation en alternance, pour le bien-être des apprenants.

#### **1.21 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Relations écoles-familles»**

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH)**. – Il y a quelques jours, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), l'une des deux fédérations d'associations de parents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a publié une étude relative aux *«Impacts des nouvelles pratiques de communication numérique sur les relations familles-école»*, en particulier à travers ce qu'on appelle aujourd'hui les écosystèmes numériques.

En temps normal, ces relations sont déjà compliquées. Plus les enfants grandissent, moins ils souhaitent que leurs parents viennent à l'école sauf dans des situations extrêmes. Aujourd'hui, en temps de pandémie, la situation est encore plus difficile, car les contacts se font à distance. Nous avons d'ailleurs déjà soulevé ce problème lors des procédures de conciliation et de recours en première et deuxième sessions.

Notre commission a abordé la problématique des relations entre l'école et les parents lors de la dernière législature. Le ministère a publié deux guides pratiques: l'un, en 2017, intitulé *«Comment mieux connaître l'école et s'y impliquer?»* et l'autre, en 2019, intitulé *«Les outils numériques de communication entre les parents et l'école»*. J'avais moi-même déposé une résolution en 2017 sur la communication entre les parents d'élèves et les écoles dans le cas des familles recomposées, insistant sur le fait que le petit papier mis dans le cartable de l'élève de primaire se perd parfois lors du passage entre le papa et la maman. Cette réso-

lution avait été approuvée à l'époque par l'ensemble des députés.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence aborde aussi ce sujet dans l'objectif stratégique 5.5 «*Renforcer la démocratie scolaire*», de l'avis n° 3 du Groupe central.

L'étude de l'UFAPEC répond à plusieurs questions telles que: «Comment veiller à ce que ce partenariat école-familles qui se construit numériquement n'en vienne pas à exclure une certaine frange de parents? Cette nouvelle communication supplante-t-elle, complète-t-elle ou enrichit-elle les rencontres en chair et en os avec l'équipe pédagogique? Qu'est-ce que cela induit aussi en termes de relations entre élèves et professeurs? Entre parents et enseignants? Ou entre parents et enfants? Et en temps de confinement, quels sont les plus de ces plateformes? Faudrait-il les généraliser dans l'urgence de la situation sanitaire actuelle? Ou alors faudrait-il faire preuve de discernement et de prudence en analysant les expériences passées? Est-ce vraiment la panacée?»

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Dans l'affirmative, quelle analyse faites-vous des avantages, inconvénients et conditions posés par l'UFAPEC en la matière? Quels bénéfices la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle tirer des recommandations et des conclusions de cette étude? Quelles sont les actions qui existent aujourd'hui et qui pourraient servir de tremplin à la concrétisation des pistes proposées par les parents?

Le guide publié 2019 a-t-il fait l'objet d'une mise à jour récente? Les outils numériques évoluent si vite que la publication risque de devenir obsolète en deux ou trois ans.

Quel chantier du Pacte s'occupe précisément de cette problématique? Où en sont les travaux à ce sujet? Enfin, quelles consignes avez-vous récemment données quant aux rencontres entre enseignants, directions et parents d'élèves?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – J'ai pris connaissance de l'étude menée par l'UFAPEC relative à l'impact des nouvelles pratiques de communication sur les relations entre les écoles et les familles. L'étude révèle que la communication numérique présente certains avantages tant pour les parents que pour les enseignants et les directions. Les parents se disent globalement satisfaits de l'instauration de ce type de communication. Ils mettent en avant l'accessibilité et la centralisation de l'information, la facilité de communication directe avec les enseignants, des prises de rendez-vous plus rapides, des échanges plus faciles et plus directs ou encore une communication plus simple avec les directions. Pour les personnes les plus fragiles, il convient de porter une attention particulière aux moyens technologiques, à la compréhension de la langue et au simple fait qu'elles sont moins à l'aise avec l'utilisation de l'outil afin de ne pas les

exclure. La situation sanitaire a contraint les équipes pédagogiques à instaurer un mode de communication différent, en l'occurrence numérique. Toutefois, il ressort du rapport que, même si les contacts numériques facilitent les échanges entre les écoles et les familles, rien ne vaut le contact physique, comme c'est le cas dans d'autres domaines.

Les travaux sur les relations entre l'école et les familles seront menés dans le cadre du chantier 16. Concrètement, un cadastre est en cours d'élaboration afin de relever les différents types de dispositifs formels et informels qui favorisent les relations de confiance avec les familles et de recenser les ressources et outils qui permettront aux acteurs scolaires d'améliorer la qualité des relations entre école et famille.

Les rencontres entre les enseignants, les directions et les parents sont régies par les consignes qui ont été données pour le code rouge. Si une activité de groupe est indispensable et s'il est impossible de l'organiser virtuellement, elle peut se poursuivre à l'école en veillant au respect des mesures de sécurité qui s'appliquent à l'ensemble de la société. Les échanges avec les parents pour lesquels la communication téléphonique ou numérique n'est pas souhaitable ou est impossible, par exemple en raison de la complexité ou de la sensibilité du sujet, entrent dans le cadre des réunions exceptionnelles autorisées.

**Mme Mathilde Vanderpe (cdH)**. – Je partage votre avis, Madame la Ministre. Tous ces outils numériques apportent un plus dans la communication. J'ai donné l'exemple du petit papier qui se perd dans le cartable... Cependant, les échanges et les discussions sur l'orientation des élèves sont parfois assez complexes lorsqu'ils doivent être menés de manière virtuelle. Pour l'avoir vécu dans mon entourage, certains enseignants font toutefois preuve de zèle et prennent le temps, lors d'une visioconférence, de discuter des difficultés de l'élève et de travailler à une réorientation. Il est toutefois vrai que le contact physique est essentiel.

Cette étude est intéressante, car elle permet de peser le pour et le contre de ces outils numériques. Le travail dans le cadre du chantier du Pacte doit se poursuivre pour cerner les avantages et les inconvénients des systèmes de ce genre.

**1.22 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Concertation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'équipements numériques des écoles»**

**1.23 Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de**

*L'Éducation, intitulée «Cadastré du matériel informatique»*

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Pour répondre à l'urgence inédite de la crise liée à la Covid-19 et faciliter l'organisation de cours à distance, la Wallonie a mis à la disposition des écoles wallonnes 2 400 000 euros pour l'achat exclusif, au bénéfice des étudiants, d'équipements numériques destinés à des fins pédagogiques, ce qui représente une intervention de 2 500 euros par tranche de 500 élèves dans les écoles secondaires ordinaires ou spécialisées implantées en Wallonie. Les directions des établissements scolaires concernés ont été contactées et invitées à manifester leur intérêt avant le 20 novembre dernier. Madame la Ministre, s'agit-il d'une action menée de concert avec votre gouvernement ?

Deux mois après la date butoir du 20 novembre, le ministre wallon Willy Borsus vous a-t-il informée des résultats de l'opération, eu égard aux réflexions en cours dans le cadre de la *task force* initiée par votre gouvernement? Je dirais même que nous semblons bien avoir dépassé le stade des réflexions puisque, hier après-midi, nous avons évoqué, avec le ministre-président Pierre-Yves Jeholet et le ministre Daerden, les deux arrêtés de pouvoirs spéciaux n° 40, relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la Covid-19, et n° 42, déterminant les conditions et les modalités d'octroi d'une intervention financière facilitant l'achat ou la location de matériels informatiques par les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale au profit de leur enfant et afin de faciliter le suivi des apprentissages. Ces deux arrêtés concernent les deux volets d'aide, le marché de stocks de PC pour les écoles et l'aide pour l'acquisition ou la location d'ordinateurs au bénéfice des parents. Quel est l'état d'avancement du dossier, plus particulièrement celui du volet des aides wallonnes portant sur les équipements numériques?

**M. Manu Douette (MR).** – La crise sanitaire a mis en exergue les problèmes liés à la numérisation de l'enseignement et a accéléré son recours. Mais une fois sortis de l'urgence, il me semble qu'il est temps de songer à l'organisation et à la structuration de notre politique en la matière. L'ensemble des problèmes liés à la numérisation a mis en avant un certain nombre d'inégalités, voire une certaine précarité en matériel informatique des élèves. Madame la Ministre, je vous rassure, ma question ne portera pas sur ce point déjà longuement évoqué et dont nous reparlerons sur le long terme.

Au-delà des retours déjà exprimés à ce sujet, nous observons que le corps professoral connaît aussi des situations difficiles. Nous devons nous en inquiéter. En effet, la plupart des enseignants utilisent leur propre ordinateur. Si une compensation de 100 euros leur a été octroyée afin de couvrir leurs frais informatiques, nous savons que c'est insuffisant pour obtenir un réel déploiement de la numérisation à des fins professionnelles.

Envisagez-vous l'adoption d'un plan d'action pour assurer l'acquisition, la maintenance, le renouvellement du matériel informatique destiné aux enseignants? La question vaut évidemment pour l'ensemble du secteur public. Est-il envisageable de connaître la configuration du matériel informatique destiné aux élèves? Je viens de consulter les instances de ma commune pour faire un état des lieux de l'enseignement communal. Nous avons relevé le matériel existant et nos acquisitions récentes dans le cadre de la crise et nous avons réfléchi au futur. Nous nous sommes projetés dans l'avenir pour envisager les outils à mettre en place. Il est sans doute prématuré de répondre à la question que je ne manquerai pas de poser prochainement: «Que faire en matière de numérisation après le choc de la crise sanitaire?»

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je ne peux que vous rejoindre sur la numérisation. Si la crise a en effet permis une accélération de ce type de dispositifs, il existe une inégalité de fait sur leur usage. Nous réfléchissons à l'indemnité forfaitaire de 100 euros accordée pour l'usage de matériel informatique privé et d'une connexion internet privée à des fins professionnelles pour le rendre plus efficace, mais aucune option n'est encore définitivement arrêtée à ce jour.

Monsieur Douette, je ne suis pas en mesure de vous fournir la configuration du matériel que vous mentionnez dans le dernier volet de votre question. En revanche, il est prévu, dans le cadre du déploiement de l'équipement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'effectuer un suivi pour les vacances de carnaval. Madame Schyns, le Service du numérique éducatif (SNE) entretient des contacts réguliers avec ses homologues régionaux chargés de l'équipement numérique des infrastructures et de la connectivité des collectivités pour suivre les évolutions générales. Les questions que vous avez soulevées concernent directement la coopération entre diverses entités et, à cet égard, je me permets de vous proposer d'interroger le ministre-président. Compte tenu du pilotage qu'il opère par la *task force*, il sera en mesure de répondre à vos questions à ce sujet.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, je questionnerai donc le ministre-président sur les aides wallonnes. J'en profiterai pour interroger le ministre wallon la semaine prochaine afin de déterminer l'état d'avancement à cet égard.

**M. Manu Douette (MR).** – Madame la Ministre, je reste dans l’expectative en écoutant vos réponses. Si je comprends bien qu’il est parfois difficile de répondre, nous avons accordé une grande attention à l’équipement des élèves, mais bon nombre de professeurs utilisent des ordinateurs portables qui leur appartiennent. Ceux-ci sont parfois vétustes, et certains ont carrément rendu l’âme. Des professeurs ont dû s’engager dans un prêt pour financer l’achat de nouveau matériel. Certaines écoles ont cependant consenti à des investissements grâce à l’aide des comités scolaires.

Il y a peut-être une piste en recourant à un tiers-investisseur ou bien à un partenariat privé-public (PPP) pour le matériel informatique. Cela pourrait permettre d’améliorer l’équipement des professeurs. Ces derniers recourent au tableau interactif présent dans leur classe, mais la plupart des écoles ont fait une erreur en acquérant des ordinateurs fixes pour ces tableaux interactifs: c’est une hérésie! Il y a une éducation à l’acquisition de matériel informatique à penser. Nous ne devons pas oublier d’équiper nos enseignants, car, au-delà de la crise, l’enseignement par hybridation, s’il sera moins présent, restera une technique utile pour la remédiation ou l’enseignement différencié. Si, comme j’ai pu le faire en installant le tableau interactif dans ma classe avec mon propre ordinateur et mon matériel, tout le monde n’a pas de matériel personnel toujours à sa disposition. Il est grand temps d’équiper convenablement nos professeurs.

**1.24 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Perte de salaire et de jours du pot “Maladie” des membres du personnel détachés dans une fonction de sélection et de promotion, en période de pandémie»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Selon mes informations, un membre du personnel détaché temporairement dans une fonction de sélection ou de promotion, donc mieux rémunérée, perd le droit à un complément de rémunération quand il tombe malade, y compris de la Covid-19, mais pas quand il est en quarantaine. Cette perte est évaluée à environ 20 % du salaire, sans compter que les jours passés en congé de maladie pour la Covid-19 sont déduits du pot global de jours de congés de maladie, ce qui n’est pas le cas des jours passés en quarantaine.

Selon les statistiques du Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC), le 15 octobre, 83 directions de l’enseignement secondaire étaient déclarées absentes pour cause de maladie ou de quarantaine. Dans l’enseignement fondamental, ce nombre a grimpé à 168 pour la période d’octobre à décembre. Bien entendu, toutes les directions n’étaient pas dans le cas de fonctions

temporaires, et n’ont donc pas subi un tel préjudice. La situation se limite à quelques cas spécifiques. Vu les difficultés pour recruter rapidement des remplaçants pour les membres de la direction, les personnes concernées ont dû poursuivre leur mission en étant malades, soit de chez elles, soit depuis leur lit d’hôpital.

Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer le fondement juridique de la disposition que j’ai citée au début de ma question? N’y aurait-il pas lieu de modifier la législation concernant le complément de salaire dans le cas d’un détachement dans une fonction mieux rémunérée, ne serait-ce qu’en temps de pandémie?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l’Éducation. – À l’instar des autres membres du personnel éducatif, les directeurs d’école se dépensent sans compter dans leur mission de pilotage, dans un contexte de crise sanitaire inédite. Ils occupent une fonction indispensable au fonctionnement des écoles. Sans eux, nous ne pourrions les maintenir ouvertes. Je salue encore une fois leur travail remarquable.

Concernant la disposition que vous mentionnez, Madame la Députée, l’octroi d’une allocation pour l’exercice d’une fonction mieux rémunérée aux membres du personnel de l’enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, en ce compris les fonctions de sélection ou de promotion, est régi par l’arrêté du 11 septembre 1990, réglant l’octroi d’une allocation aux membres du personnel de l’enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et aux membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française, désignés provisoirement à une fonction mieux rétribuée que celle à laquelle ils sont nommés ou engagés à titre définitif.

L’article 4 dudit arrêté précise qu’une interruption de service inférieure à dix jours consécutifs n’entraîne pas la suppression de l’allocation pendant la durée de l’absence. S’agissant d’attributions temporaires, l’octroi de cette allocation est donc conditionné à l’exercice effectif de la fonction pour une période minimale de dix jours. Au-delà de cette période, en cas d’interruption de ses prestations, le membre du personnel maintient bien évidemment son traitement de nomination ou engagement à titre définitif dans sa fonction de recrutement. Cette disposition, qui n’est pas neuve, a été prévue afin d’éviter des situations dans lesquelles un membre du personnel bénéficierait, pendant une longue période, d’une allocation supérieure pour des prestations qui ne seraient pas réellement fournies.

Il est exact que les directions en quarantaine conservent leur complément de rémunération et que les jours d’écartement ne sont pas déduits de leur pot de jours de congé de maladie. Les directions ne tombent en effet pas sous le coup de

l'arrêté du 11 novembre 1990, car elles ne sont pas en incapacité de travail et continuent à effectuer des prestations à distance. La pandémie a beau être exceptionnelle, elle n'autorise pas à envisager une modification temporaire de la législation sur ce volet. Il n'appartient pas au pouvoir régulateur d'établir des distinctions entre les membres du personnel selon les causes des interruptions de prestation, singulièrement dans le cas des congés de maladie. Pour terminer, la question de la revalorisation barémique des directions sera abordée lors du chantier de la réforme de la formation initiale des enseignants.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Je conçois qu'il est difficilement envisageable de modifier la législation à cause de la pandémie. Cependant, soyons conscients que quelques directions sont dans ce cas particulier. Comme tous les citoyens, elles subissent des modifications profondes de leurs conditions de travail. Pour les quelques personnes qui ont vécu cette situation, ce fut réellement difficile.

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Le certificat médical reste le même en cas de Covid-19.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Tout à fait. Des enseignants restent d'ailleurs sous certificat médical, car ils ne souhaitent pas retourner à l'école, mais c'est un autre sujet. Si la situation devait perdurer, il conviendra tout de même de résoudre ces questions.

**1.25 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Journées portes ouvertes et visites d'écoles en vue des inscriptions en première année secondaire»**

**1.26 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancement de la période d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2021-2022»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, le 11 mars dernier, soit quelques jours avant le début du confinement, vous recommandiez dans la circulaire 7500 de reporter temporairement les journées portes ouvertes, afin de limiter la propagation du virus dans les écoles et de protéger les personnes vulnérables.

Cette année, les circulaires relatives à l'organisation des écoles en code rouge ne sont pas très explicites. Il n'est pas clairement précisé si la présence des parents dans les écoles est auto-

risée ou non. C'est évidemment déconseillé, mais la possibilité d'organiser des réunions de parents est mentionnée.

Dans la foire aux questions (FAQ) de votre site, je n'ai pas non plus trouvé d'informations très explicites sur les inscriptions. Il est simplement mentionné que les inscriptions se font à distance. Le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be) indique toujours qu'«il est conseillé d'aller visiter l'établissement en participant aux journées portes ouvertes et de se renseigner à propos du projet proposé par l'établissement, des règlements en vigueur et de son organisation». Le site ne dit donc pas la même chose que la circulaire, puisque celle-ci précise que les parents ne sont pas autorisés à circuler comme ils le souhaitent dans les écoles. Il faudrait peut-être mettre le site à jour.

Vous nous aviez dit que le site des inscriptions modernisé comprendrait dès le mois de janvier des fiches de présentation complétées par les établissements. C'est un bon élément de réponse aux parents qui s'inquiètent de savoir comment ils vont choisir l'école de leur enfant en première secondaire. Si certains parents font leur choix assez facilement, en raison de la proximité d'un établissement ou de la présence d'un aîné dans une école, il est important de pouvoir avoir des contacts personnalisés avec l'école.

De manière générale, les écoles ont signalé qu'elles n'organiseraient pas de journées portes ouvertes, mais qu'il fallait par contre venir déposer le formulaire d'inscription sur place. Entre ces deux extrémités, toutes sortes d'autres solutions existent, comme organiser des visites sur rendez-vous. Comme rien n'est mentionné dans la circulaire à ce propos, certaines écoles le font et d'autres ne se permettent pas de le faire ou estiment que ce n'est pas nécessaire. Les parents sont frustrés.

Madame la Ministre, pouvez-vous clarifier votre position au regard de la situation actuelle? Hormis les fiches évoquées ci-dessus, qu'est-il prévu pour les journées portes ouvertes, les visites de locaux ou les rencontres avec le directeur ou avec l'un ou l'autre enseignant? Que peuvent attendre les parents et que peuvent proposer les écoles?

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Dans le contexte sanitaire qui nous préoccupe, nous savons que l'administration a travaillé en collaboration avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) dans le but renforcer l'informatisation des procédures d'inscription, notamment en proposant aux parents d'encoder plus facilement leurs informations sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La circulaire mentionnait également qu'un formulaire électronique était en cours de développement. Son but est de permettre aux directions des écoles de donner une large visibilité au projet de l'établissement sur le

site «Inscription» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que l'organisation des traditionnelles portes ouvertes s'avère impossible.

Aussi, l'absence des journées portes ouvertes renforcera le poids du budget publicitaire mobilisé, ainsi que les disparités entre les écoles disposant de moyens plus importants à cet effet et d'autres qui capitalisent surtout sur les visites pour convaincre de leurs atouts, notamment en matière d'infrastructures. De ce fait, le projet d'établissement risque de ne pas répondre aux attentes de nombreux élèves inscrits en première année commune ou à celles de leurs parents au début de l'année scolaire. Enfin, de telles conditions pourraient exacerber la problématique du nombre d'élèves inscrits sur une liste d'attente.

Madame la Ministre, que pensez-vous des directions d'écoles qui ont envoyé à l'administration leurs déclarations du nombre de places disponibles, dans le contexte de l'avancement de la période d'inscription? Avez-vous prévu de sensibiliser les parents dans le but de les rediriger vers les procédures d'inscription informatisées mises à leur disposition?

Quant au formulaire électronique mentionné précédemment, pourriez-vous nous indiquer si sa conception a été finalisée, préciser la nature des informations récoltées et éventuellement les délais dans lesquels les informations seront communiquées sur le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be)?

Enfin, envisagez-vous de développer des stratégies pour pallier les disparités de moyens entre les établissements et prévenir les éventuels risques de déséquilibre dans les inscriptions qui ont été exposés précédemment?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Effectivement, si la crise sanitaire a frappé les écoles l'année scolaire passée au printemps – au moment où les procédures relatives au décret «Inscriptions» ont été lancées –, cette année, il en va évidemment tout autrement.

Deux circulaires sont parues à la fin du mois de décembre : la 7887 concerne l'organisation du décret «Inscriptions» pour les directions de l'enseignement primaire et la 7886 l'enseignement secondaire.

Leur contenu respectif a été adapté à la situation actuelle: il reprend à la fois les attendus formels du décret et les modalités pouvant être mises en place, compte tenu de la situation sanitaire, situation dont nous ne savons pas comment elle pourra encore évoluer au long du semestre qui vient de commencer. Les différents processus portés par le décret visent avant tout à assurer l'égalité des élèves par rapport aux demandes d'inscriptions.

Je suis évidemment bien consciente du fait que les visites et autres portes ouvertes constituent pour les familles qui peuvent s'y rendre l'occasion de fonder leur choix, mais l'impératif sanitaire a

conduit en toute logique les écoles à annuler purement et simplement ce type d'événements, puisqu'il rassemble beaucoup trop de monde.

Ce sont des modalités qui restent à l'appréciation des directions d'établissements. Ainsi qu'indiqué dans la circulaire 7886, il est préconisé de réaliser des réunions d'information à distance, de manière numérique. La circulaire 7817 du 31 octobre 2020 l'avait par ailleurs déjà précisé.

En outre, ladite circulaire prévoyait une possibilité que les réunions puissent se tenir en présentiel, moyennant le strict respect des mesures sanitaires applicables à l'ensemble de la société: port du masque obligatoire, respect de la distanciation, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, aération du local où se déroule la rencontre. Des rendez-vous sont également possibles dans les conditions que vous imaginez bien.

D'après les informations qui me reviennent du terrain, nombre d'écoles organisent des webinaires ou disposent de capsules de présentation de leur établissement, mais mes services restent en contact constant avec les établissements pour évaluer au mieux la situation et réagir si cela s'avère nécessaire.

S'il est encore trop tôt pour apprécier la transmission du nombre de places disponibles pour la procédure d'inscription, je ne puis toutefois pas interférer dans les stratégies de communication des établissements. Ils demeurent libres d'user de leurs moyens de fonctionnement comme ils l'entendent, tant qu'ils ne franchissent pas la ligne rouge de la concurrence entre établissements. Mais ma principale préoccupation demeure d'assurer l'égalité entre les élèves. Vous savez qu'il s'agit de l'une des pierres angulaires de ce décret, et j'y suis très attachée.

De la sorte, le principe de la remise du formulaire unique d'inscription (FUI) en mains propres par la direction du fondamental aux parents a été maintenu, même s'il est possible de le transmettre par recommandé, et la rentrée du FUI par les parents aux directions du secondaire également. Une communication de mes services est d'ailleurs prévue pour bien rappeler le cadre de cette dernière démarche, particulièrement importante et décisive du point de vue de la procédure.

Quant au développement informatique, si la remise du volet confidentiel par voie électronique a été considérablement simplifiée, notamment par un changement complet de l'interface, il n'est malheureusement pas encore possible de substituer des modalités électroniques à toute une série de démarches de vérification et d'information.

Les formulaires ont été proposés aux écoles qui demeurent libres de fournir les renseignements qu'elles souhaitent, tant en termes d'orientation pédagogique qu'en matière d'accessibilité ou de

filières organisées. Plusieurs d'entre eux sont déjà présents sur le site spécifique au décret.

Enfin, je tiens à remercier les services de l'administration pour cette avancée conséquente qui devrait faciliter la vie des parents et pour le suivi qu'ils assurent au quotidien dans le souci du bien commun. Bien évidemment, la procédure sera constamment évaluée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait le point sur ce qui figurait dans les différentes circulaires émises. À partir du moment où vous rédigez une circulaire pour la suite des codes, il serait utile d'y ajouter un point spécifique sur les inscriptions pour permettre aux directeurs d'écoles et aux associations de parents de savoir qu'un parent peut demander un rendez-vous – ils ne vont peut-être pas tous le faire d'ailleurs – et qu'un directeur, un éducateur ou du personnel des équipes pédagogiques peuvent organiser des rendez-vous qui pourraient se dérouler, par exemple, les samedis. Ce n'est pas simple, je le concède.

Pour que certains parents puissent faire un choix éclairé, ils vont devoir visiter un, deux ou trois établissements. S'il n'est pas écrit très concrètement dans une circulaire que les écoles sont autorisées à organiser de telles visites, je crains des interprétations divergentes par rapport à ce qui n'est pas dit. J'imagine que vous pouvez en discuter avec les pouvoirs organisateurs. Dans le cadre d'une première inscription dans l'enseignement secondaire, les rendez-vous virtuels ne vaudront en effet jamais les visites sur site.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Je vous remercie également, Madame la Ministre, pour l'ensemble des informations que vous nous avez communiquées. Il est difficile, si ce n'est par l'une ou l'autre information glanée ici et là sur le terrain, de se rendre compte du décalage créé par l'impossibilité de visiter les lieux, comme cela se faisait naturellement avant la crise. Cela empêche la maturation du choix.

Je voudrais donc insister sur l'importance d'une information spécifique concernant les inscriptions, car elle serait utile tant pour les directions d'école que pour les parents, en aidant ces derniers à mûrir le choix de l'école où ils inscriront leur enfant. L'effet de l'impossibilité de visiter les sites scolaires risque bien de nous poursuivre encore dans les mois à venir. Il faudrait donc peut-être réfléchir à cet aspect particulier.

**1.27 Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Attention à porter aux vulnérabilités individuelles dès la scolarité»**

**1.28 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement du soutien psychologique dans les écoles»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. François Bellot (MR).** – Madame la Ministre, une étude de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), de l'Université de Manchester et de l'Université nouvelle de Lisbonne (Nova) porte sur les inégalités face au suicide. Sa principale conclusion est claire. Elle établit qu'il est nécessaire d'interpeller les autorités, afin qu'elles prennent en charge cette thématique sociale au plus tôt, c'est-à-dire auprès des jeunes adultes et des adolescents. La particularité de cette étude empirique est qu'elle porte notamment et précisément sur la Belgique et onze autres populations européennes. C'est donc un outil adapté et pertinent à ne pas négliger.

Cette étude confirme une corrélation entre la faible scolarité et le suicide. Cette réalité est par ailleurs beaucoup plus prononcée chez les hommes et est pratiquement absente chez les femmes. Il existerait aussi des facteurs de vulnérabilité préexistants au parcours scolaire et aux troubles psychiatriques. Ce constat permet une conclusion claire: le risque de suicide est plus important chez certaines personnes. De plus, les inégalités relatives au suicide sont plus visibles dans les groupes jeunes que dans les groupes plus âgés.

Sur la base de ces analyses, pour réduire le taux de suicide, il conviendrait de déceler les vulnérabilités chez les jeunes adultes très tôt, c'est-à-dire durant la scolarité. En outre, l'attention à porter est différente selon que l'on parle d'hommes ou de femmes.

Notre système scolaire ne serait pas équipé pour repérer ces troubles. En effet, si l'on sait que dans 75 % des cas, le déclenchement des troubles psychiatriques apparaît avant 24 ans, il est interpellant de constater que dans notre pays, la priorité est donnée au traitement de ces troubles de santé mentale chez les adultes et les personnes âgées. Sans porter préjudice aux encadrements déjà organisés et prévus pour ces tranches d'âge, il paraît nécessaire de réfléchir à une démarche d'encadrement et de suivi dès la scolarité afin d'éviter et de prévenir de potentiels suicides.

Quelles procédures la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle suggérer et instaurer de façon systématique dans les établissements scolaires? Par le biais de quels postes ou de quelles formations des encadrants une école peut-elle concrétiser cette procédure? À quelle étape de la scolarité est-il possible voire nécessaire de réaliser ce type d'encadrement de l'élève? L'objectif étant d'encadrer l'enfant sans le contraindre à une quel-

conque forme d'analyse qui le perturberait inutilement durant sa scolarité, comment cette attention aux vulnérabilités individuelles peut-elle se réaliser à l'école? Pourriez-vous faire le point sur ce qu'est devenu le dispositif pilote visant à installer des cellules «Bien-être» dans les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, en son axe stratégique 5, le Pacte pour un enseignement d'excellence précise «assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant». Il y est également indiqué que la qualité de vie à l'école passe par la prévention en matière de santé et de sécurité – les écoles auront des périodes prévues en 2009 pour les conseillers en prévention –, davantage de sport, d'activités extrascolaires et citoyennes. Il y est aussi question d'espaces de parole et bien sûr de la lutte contre la violence et le harcèlement, de la formation à la médiation par les pairs dès la première année primaire et de programmes pour aider les élèves du secondaire à lancer des actions de prévention. Pouvez-vous nous exposer la priorisation des mesures spécifiques qui font partie de ce chantier et nous dire quand elles seront d'application dans chaque école?

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – La crise du coronavirus accentue certains problèmes structurels dans de nombreux domaines. Elle accentue la détresse psychologique des jeunes et dans l'enseignement. En effet, si la crise engendre un stress supplémentaire et un accroissement du mal-être des jeunes, elle met aussi en évidence le manque de moyens structurels quant au suivi psychologique des jeunes de l'enseignement secondaire.

Le personnel des centres psycho-médico-sociaux (PMS) souligne depuis plusieurs années le manque d'emplois à tous les niveaux, que ce soient des assistants sociaux, des psychologues ou d'autres membres du personnel. Et ce manque engendre des difficultés à gérer le nombre croissant et la complexité des cas qui nécessitent leur aide. Il serait nécessaire de donner aux centres PMS les moyens financiers, humains et logistiques pour aider nos étudiants.

Grâce aux multiples informations provenant des acteurs de terrain, je constate également que le lien entre les centres PMS et les autres acteurs du bien-être psychologique des jeunes, dans les unités psychiatriques des hôpitaux, les centres de planning familial ou les services d'aide à la jeunesse (SAJ), est parfois difficile. Certains jeunes ne savent pas très bien où aller, n'ont pas les moyens financiers ou logistiques de se déplacer ou, comme pour bon nombre de familles plus précarisées, ils doivent d'abord assurer d'autres besoins vitaux comme la recherche et la gestion d'un logement ou le suivi des frères et sœurs. Après une première rencontre avec un centre PMS, ces

jeunes ont rarement accès à un suivi psychologique adéquat hors de l'école.

Les centres PMS n'ont pas pour mission d'assurer un suivi psychologique des élèves lors de consultations régulières avec un psychologue. Or, il est fondamental que les élèves puissent trouver un tel suivi dans leur établissement scolaire. Ce besoin, déjà présent avant la crise, est mis en évidence par différentes recherches, notamment une étude menée par la professeure Glowacz de l'Université de Liège (ULiège). Cette étude a mis en lumière des chiffres très inquiétants: 80 % des jeunes interrogés présentent un niveau d'anxiété plus élevé que la norme et un jeune sur dix confie même avoir eu des pensées ou des gestes suicidaires. Depuis plusieurs semaines, le groupe PTB relaie le désarroi et la souffrance des jeunes.

Madame la Ministre, quels contacts avez-vous pris avec le secteur pour améliorer de manière structurelle le système d'aide psychologique aux élèves, notamment en augmentant le personnel des centres PMS afin d'instaurer des permanences de psychologues dans les écoles, en partenariat avec les services de santé mentale? Quels sont les autres projets à l'étude? Quelles informations pouvez-vous donner aux enseignants et aux membres des équipes pédagogiques? Quelles informations pouvez-vous donner aux écoliers pour satisfaire à leurs besoins de soutien psychologique?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Le domaine de la santé mentale des élèves est une dimension à laquelle je suis très sensible. J'ai pleinement conscience que la réussite scolaire des élèves est favorisée par le développement d'un équilibre psychique optimal. En ce sens, les écoles ont l'opportunité de collaborer avec les centres PMS qui leur sont attachés. Disposant de personnel aux fonctions psycho-médico-sociales, ces services offrent les compétences adéquates pour développer de la prévention, détecter les signes d'un éventuel mal-être et relever les facteurs de vulnérabilité. Ce personnel le fait pour tous les élèves depuis l'école maternelle jusqu'à la fin du secondaire, dans l'enseignement spécialisé y compris, en adoptant la méthodologie adaptée à l'âge et au profil de l'enfant.

Très actifs et réactifs, ils répondent aux demandes diverses des équipes éducatives et/ou des élèves et leur famille ou proposent de leur propre chef des interventions. Ces dernières sont individuelles ou collectives, adaptées aux situations rencontrées. L'ouverture d'espaces de parole et d'écoute est un outil privilégié à côté de bien d'autres d'ailleurs. La sensibilisation des enseignants peut faire partie de leur travail ainsi que l'élaboration de projets communs. En outre, les centres PMS collaborent avec différents partenaires de leur réseau local lorsque des interventions complémentaires sont indiquées ou que les problématiques sont aiguës. Je pense par exemple

à Un pass dans l'impasse, centre de prévention du suicide et de l'accompagnement, mais aussi aux services de santé mentale ou encore aux services d'aide en milieu ouvert (AMO) et aux centres de planning familial.

Dans les semaines à venir, au travers de rencontres planifiées, j'aurais l'occasion d'entendre et de partager le point de vue, les analyses et les inquiétudes d'agents PMS du secteur. Comme je l'ai annoncé, j'ai commencé à me pencher sur la question des dégâts causés par la crise sanitaire actuelle sur l'évolution des élèves afin de dégager des solutions ciblées. Ma réflexion sera mutualisée avec des représentants des acteurs de l'enseignement et des centres PMS, mais aussi avec d'autres secteurs et leur ministre de tutelle.

Dans le vaste chantier qui se concentre sur le bien-être et la démocratie à l'école, la lutte contre le harcèlement est une priorité majeure. Comme, je l'ai déjà dit à d'autres occasions, nous travaillons à la définition d'une méthode complète et cohérente assimilable à un label qui offrira un véritable programme d'actions aux écoles, généralisable et durable dans le temps. Nous travaillons sur d'autres sujets. Je pense notamment à la représentation des élèves et aux liens entre les familles et l'école. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le courant de la législature.

Quant aux cellules «Bien-être» que vous évoquez, Monsieur le Député, elles sont nées il y a une dizaine d'années grâce au lancement d'un projet pilote visant à promouvoir la santé et le bien-être à l'école. Si elles ont constitué une plus-value certaine dans les établissements les ayant mis en œuvre, quelques-unes voient leur fonctionnement perdurer alors que d'autres ont cessé leurs activités, parfois relayées par d'autres mécanismes. Gageons que les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence prises à un niveau systémique conduiront à un dispositif pérenne générant un climat paisible dans toutes les écoles où les élèves peuvent grandir et évoluer en toute sérénité.

**M. François Bellot (MR).** – Madame la Ministre, je sais que le sujet est compliqué. Je sais aussi que les indices d'apparition de tentative de suicide et de comportements suicidaires ne sont pas simples. Je pense que les centres PMS ont aussi le rôle de se rendre dans les classes et d'interroger anonymement les élèves afin de mesurer leur niveau de bien-être ou de mal-être.

Pour avoir côtoyé ce genre de difficultés dans mes fonctions antérieures, dans des écoles dont la ville était le PO, je pense qu'il faut aussi sensibiliser les enseignants aux signes qui apparaissent et peut-être leur donner les outils qui leur permettront de déceler ces indices. J'imagine qu'au travers de journées pédagogiques et autres formations continuées, les enseignants pourront bénéficier des conclusions et des recommandations de cette étude afin d'assurer le suivi des

élèves qui présenteraient déjà les premiers signes de comportement funeste.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Madame la Ministre, «la quatrième vague sera celle de la santé mentale». C'est ce qu'a annoncé Jocelyn Deloyer, psychologue social dans un centre neuropsychiatrique en Wallonie. À la suite de son étude, ce psychologue explique les dégâts importants que causent la scolarité perturbée, les restrictions, l'isolement et le décrochage sur la santé mentale des jeunes. Il affirme que ces jeunes sont en demande vitale de soins. J'entends, Madame la Ministre, que vous êtes sensible à cette problématique et que vous avez l'intention de mener des actions pour répondre aux besoins des jeunes.

Les psychiatres et psychologues indiquent également que les unités spécialisées en psychiatrie des hôpitaux sont engorgées, entre autres à cause des mesures liées au coronavirus et de la forte demande actuelle. Les chercheurs suggèrent dès lors de se tourner vers les écoles, qui sont des lieux privilégiés que les adolescents fréquentent sans effort. Ce sont aussi les lieux où les éducateurs et les équipes éducatives connaissent les jeunes. Malgré la mise en place de référents dans toutes les écoles, c'est-à-dire des personnes à qui les jeunes peuvent s'adresser, les chercheurs expliquent qu'atteindre ces adolescents en péril n'est pas si aisé. J'aurais aimé en savoir plus sur ces référents, mais je reviendrai vers vous ultérieurement avec une question à ce sujet.

Entre-temps, il me semble urgent et indispensable de renforcer les équipes pédagogiques. C'était l'objet du débat de cette journée sur la proposition de décret du PTB. Je pense notamment aux éducateurs, qui ont une relation privilégiée avec les jeunes, mais aussi aux équipes des centres PMS, comme le demandent les professionnels du terrain depuis plusieurs mois pour faire face au besoin accru de soutien et de suivi psychologique.

**1.29 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enquête de l'Université de Mons (UMons) et ses conclusions sur l'utilisation des outils numériques»**

**1.30 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation continue des enseignants au numérique»**

**1.31 Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Coexistence de différents dispositifs numériques dans l'enseignement»**

**1.32 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enquête de l'UMons sur l'usage du numérique par les enseignants»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**M. Hervé Cornillie (MR).** – À quelque chose malheur est bon, les crises permettent toujours d'enregistrer des avancées, comme nous pouvons le penser pour le numérique et l'hybridation de l'enseignement. Nous avons bon espoir que l'usage du numérique et des nouvelles technologies se soit durablement installé chez nos enseignants à la suite du premier confinement et au vu de la nécessité d'assurer les cours à distance. Toutefois, les résultats d'une enquête de l'Université de Mons (UMONS) douchent quelque peu nos espérances et soulève plusieurs questions.

L'enquête souligne que l'utilisation d'outils numériques dans le cadre de l'apprentissage à distance constitue, au sein d'une liste de priorités, la dernière motivation des enseignants. Ils ont pourtant fourni beaucoup d'efforts pour relever ce défi: leur charge de travail a quasiment doublé pour être en mesure d'assurer les deux types d'enseignement. L'avancée historique espérée dans la numérisation des pratiques de l'enseignement ne semble donc pas avoir eu lieu, en tout cas pas de façon pérenne. L'étude évoque même une fracture numérique au sein des enseignants, malgré le bond en avant et les avancées réelles constatés durant le confinement. Les auteurs du rapport avancent diverses raisons pour expliquer cette retombée et estiment qu'il eût fallu capitaliser sur ce qui avait été fait durant le premier confinement afin d'éviter que le soufflé retombe une fois l'organisation scolaire classique plus ou moins retrouvée.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous à cette enquête? Pouvons-nous parler de fracture numérique dans l'enseignement francophone? Quelles sont les estimations de votre cabinet et de votre administration à ce sujet? Avons-nous en quelque sorte manqué le coche? Que pouvons-nous mettre en place pour capitaliser les bonnes pratiques et les enseignements du confinement sur l'usage des outils numériques dans l'enseignement francophone afin d'en pérenniser l'utilisation? De quelles expertises numériques et pédagogiques la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle besoin pour régler une fois pour toutes l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement au bénéfice des apprentissages des élèves?

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je vous ai interrogée en séance plénière, le 7 octobre dernier, sur la capacité des enseignants à s'approprier les outils informatiques et sur leur formation continuée au numérique. Pour

rappel, les résultats de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) de 2018 avaient montré que seuls 33 % des directeurs d'établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles estimaient que leurs enseignants avaient les compétences techniques et pédagogiques pour relever le défi numérique, contre 70 % en Flandre et une moyenne de 65 % pour les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'utilisation du numérique à l'école ayant pris une tout autre dimension depuis la crise sanitaire, je vous suggérais de rendre les formations au numérique obligatoires lors de la formation continuée des enseignants. Vous m'aviez répondu que la situation en la matière avait bien évolué depuis 2018 et que l'offre de formations dans le domaine du numérique avait été renforcée et diversifiée. Vous me précisiez que la participation à ces formations se faisait toujours sur une base volontaire et que, jusqu'à présent, votre gouvernement avait choisi de ne pas imposer aux enseignants des formations supplémentaires dédiées au numérique. Toutefois, vous me précisiez que cela pourrait changer.

Je me permets déjà de vous interpellier à ce sujet à la suite de l'enquête sur l'utilisation du numérique dans l'enseignement obligatoire réalisée par l'École de formation des enseignants de l'UMons, entre septembre et novembre 2020, et parue dans la presse ce 5 janvier. Il en ressort que de nombreux enseignants ont délaissé l'usage du numérique dès la rentrée de septembre 2020. Alors que durant le premier confinement, les outils numériques étaient devenus la pierre angulaire de l'enseignement, 57 % des enseignants du fondamental et du secondaire déclarent ne pas avoir conservé les pratiques numériques mises en œuvre à l'époque. Nous pouvons évidemment comprendre un recul, étant donné qu'à la rentrée, la grande majorité des cours pouvaient être donnés en présentiel. Néanmoins, les raisons invoquées m'ont interpellée: inutilité, aspect chronophage, manque d'aisance dans l'utilisation, expérience non concluante, etc. Seuls 39 % des enseignants disent avoir participé à une formation afin de se familiariser avec l'utilisation d'outils numériques ou pour approfondir l'usage de certaines technologies à des fins d'enseignement. Environ 62 % se sont retrouvés seuls face à l'apprentissage du numérique.

Mme Natacha Duroisin, la professeure qui a coordonné cette recherche, n'hésite pas à parler d'une fracture numérique au sein des enseignants et résume très bien la situation comme suit: «Bien que l'enseignement en présentiel demeure indispensable, on sait qu'une utilisation correcte du numérique permet la consolidation des apprentissages, voire leur dépassement. [...] Mais pour que les enseignants s'y mettent, il faut inévitablement passer par la formation et la mise en évidence de

la plus-value de ces outils. [...] Malgré tout, il faut se saisir de l'opportunité de cette crise pour donner une place plus importante au numérique».

Le coup de fouet donné à l'enseignement numérique à la suite de la crise sanitaire étant bien plus éphémère que ce que nous pensions, ne réévalueriez-vous pas, avec le gouvernement, ma proposition de rendre obligatoires les formations au numérique destinées aux professeurs lors de leur formation continuée?

**M. Manu Douette (MR).** – Faisant suite à un article de «*La Libre*», paru le 11 janvier 2020, sur l'enseignement hybride, je m'interroge sur la pertinence et l'impact des différentes plateformes numériques mises en œuvre ces derniers mois. J'ai également eu l'occasion de rencontrer les développeurs des différents réseaux. Madame la Ministre, afin de faciliter et développer l'enseignement hybride, en dehors et dans l'école, pour le futur de l'école numérique, ne serait-il pas plus efficace d'envisager une plateforme unique? Cet outil unique permettrait une certaine harmonie dans le paysage déjà complexe pour nos acteurs de terrain et faciliterait l'accès aux informations utiles, tant pour le corps enseignant que pour les élèves, voire pour les parents et familles.

Je suis convaincu que l'informatique est l'avenir pour nos enfants et nos jeunes, mais l'école numérique a besoin d'être plus performante pour devenir un outil du futur au service de la qualité de notre enseignement. Pour sa création pour les générations futures, ne faut-il pas aller au-delà des clivages entre réseaux? De plus, une plateforme unique permettrait également une simplification des contraintes logistiques et administratives.

J'ai pu voir que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) développait sa plateforme informatique. En septembre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé la plateforme Hybridation des apprentissages interactifs (Happi). Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), quant à lui, utilise une autre plateforme. L'enseignement communal utilise soit Happi soit des produits dérivés de Google, de type Classroom.

Derrière ces outils, il y a des informaticiens qui les développent. L'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) a également travaillé pour la plateforme Happi, ce qui constituait, à mon sens, une bonne occasion d'avoir une synergie entre les réseaux, synergie que nous cherchons à avoir dans certains domaines. Pour un enseignement numérique à long terme, pensez-vous qu'il soit viable de fusionner l'ensemble de ces plateformes pour en avoir une qui soit unique pour l'ensemble de nos réseaux?

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Les résultats d'une récente enquête réalisée par l'École de formation des enseignants de l'UMons révèlent sans

surprise que la crise sanitaire a influencé les pratiques et les comportements des enseignants, confirmant une information que nul n'ignore: au cœur de l'essor numérique que nous avons connu ces derniers mois, l'élément le plus important est le facteur humain.

Depuis le premier confinement, afin de mettre en œuvre le passage vers un enseignement hybride dans une partie des établissements secondaires, vous avez pris, Madame la Ministre, de nombreuses mesures efficaces comme l'organisation de formations, le développement d'outils pédagogiques ou encore la distribution d'un grand nombre d'ordinateurs à des élèves. En quelques mois, des bonds de géant ont été réalisés dans les pratiques numériques.

Malgré toutes ces avancées, les résultats de l'étude traduisent un essoufflement de la motivation du corps professoral à l'égard de l'enseignement hybride, qui pourrait être imputable notamment à ses modalités d'organisation. Aussi, des efforts devront subsister après le passage de la Covid-19 pour renforcer l'adhésion de l'ensemble des enseignants aux pratiques qui mobilisent les outils numériques. Pour ce faire, il semble indispensable de poursuivre les formations continues et de mettre en avant les avantages de ces nouveaux outils.

Avez-vous eu connaissance de cette étude? Quel regard portez-vous sur elle? Disposez-vous d'autres sources qui viendraient confirmer cette tendance? Sur la base des informations provenant du terrain, des différences de degré de motivation des élèves et des professeurs sont-elles observées entre les établissements qui ont choisi d'alterner l'enseignement en présentiel et à distance la même semaine et ceux qui ont préféré le modèle d'une semaine d'enseignement en présentiel suivie d'une semaine d'enseignement à domicile? Il semblerait que ces modalités aient une influence majeure sur l'essoufflement de la motivation. Dans le cas où cette différence serait fortement marquée, vous semblerait-il judicieux de revoir le principe de liberté laissé dans les modalités d'organisation de l'hybridation des apprentissages? Enfin, quelle stratégie envisagez-vous d'établir pour capitaliser au mieux, à moyen terme, les efforts menés durant les confinements et renforcer de ce fait la motivation des équipes pédagogiques à l'égard de l'outil numérique?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, depuis le début de la crise de la Covid-19, l'enseignement a dû se réinventer. Dès lors, les pratiques éducatives ont dû être adaptées à un enseignement à distance. S'il est un fait que les outils numériques ont été le meilleur moyen pour garder un contact avec les élèves en période de confinement, il apparaît en revanche qu'il a été particulièrement malaisé pour les équipes éducatives de s'adapter à l'environnement numérique tant le manque de formation était important.

La fracture numérique parmi les enseignants est réelle et il m'est apparu d'autant plus nécessaire d'augmenter l'offre de formations au numérique en ces circonstances, ainsi que le nombre de conseillers techno-pédagogiques afin de soutenir les équipes éducatives. Mes services ont également fortement développé les ressources pédagogiques destinées aux enseignants sur la plateforme e-classe. Par ailleurs, un projet d'équipement des élèves a également été mis en œuvre par les ministres Pierre-Yves Jeholet et Frédéric Daerden.

Il existe effectivement une plateforme mise à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 21 août, Happi. Pour rappel, tout établissement, indépendamment du réseau auquel il appartient, faisant le choix de l'environnement Happi bénéficie de l'installation, de l'hébergement, du paramétrage et de la maintenance de la plateforme, ainsi que de la gestion de l'accès des enseignants et des élèves en fonction des données connues de l'administration. Pour vous donner quelques chiffres, Happi compte actuellement 237 365 utilisateurs. Ce ne sont pas moins de 824 établissements, tous réseaux confondus, qui ont fait le choix de cette plateforme. Notre stratégie numérique pour l'éducation, qui a fortement évolué vu l'urgence, sera bientôt amendée, car elle doit continuer à s'inscrire dans une perspective structurelle.

L'augmentation du taux d'absentéisme des élèves et l'amplification des inégalités scolaires sont des constats particulièrement alarmants. Je rejoins tout à fait les enseignants qui déclarent que la motivation de leurs élèves est l'élément primordial sur lequel nous devons travailler. Le décrochage scolaire est un phénomène que nous ne pouvons pas nier. C'est pourquoi j'ai décidé de mener une réflexion concertée avec le monde scolaire à ce sujet, afin d'envisager plusieurs pistes de solution pour remédier à cette situation.

J'ai déjà développé ce point de vue en réponse à de nombreuses autres questions posées aujourd'hui. Je voudrais juste ajouter que, d'après tous les témoignages que je recueille à chaque visite de terrain que j'effectue, la fracture numérique existe bien chez les enseignants – le manque de formation est criant –, mais aussi chez les élèves.

Nous remarquons partout, dans toutes les écoles, que les élèves ne sont pas toujours si bien formés que cela au numérique. Nous avons l'impression qu'ils sont nés avec des outils informatiques dans les mains. C'est en partie vrai puisqu'ils utilisent leur smartphone au quotidien, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils savent utiliser une plateforme numérique ou des outils de traitement de texte. Ils n'utilisaient souvent pas de courriels avant le premier confinement. Tout un écolage a dû se faire au fur et à mesure des mois, un peu sur le tas. Il ne faut pas le sous-estimer.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Ma réplique sera brève, car différents aspects de la question et de la réponse ont déjà été évoqués par d'autres collègues. Madame la Ministre, vous nous confirmez que nous partons de loin et que la situation est assez difficile. Vous avez réagi avec la mise en place d'une offre de formation accrue, un nombre de conseillers techno-pédagogiques renforcé ainsi que la mise à disposition de la plateforme Happi.

Nous sommes en temps de crise et ce n'est pas maintenant qu'il faut mener des réformes structurelles. Vous avez annoncé que la stratégie numérique serait adaptée lorsque le moment serait plus propice. C'est à la fois nécessaire pour préparer le futur, mais aussi pour tirer les leçons, préserver ce bond en avant et capitaliser sur ce dernier. Il faudra également une référence sur la formation initiale des enseignants. Celle-ci devra intégrer ce volet, mais c'est un autre dossier qui reviendra inmanquablement.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je ne mets pas en cause l'importance des cours en présentiel pour nos élèves et nos enseignants. La dispense des cours par un enseignant face à sa classe reste une priorité – vous ne manquez pas de le rappeler, Madame la Ministre –, mais cela doit se faire dans le respect des mesures sanitaires. Lorsque nous évoquons l'enseignement numérique, certaines personnes sont heurtées, mais notre intention n'est pas de supprimer les cours en présentiel.

Le défi numérique existait déjà avant la crise et nous étions à la traîne par rapport à d'autres pays de référence. Comme M. Cortisse l'a déjà dit, la crise a eu au moins un effet bénéfique. Elle a accéléré l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence sur la transition numérique. À côté, nous avons la Stratégie numérique pour l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, adoptée en 2018, les appels à projets «*Digital Wallonia Ecole Numérique 2020*» et surtout la *task force* qui a été créé. Cela a été débattu lors de la réunion du 18 janvier dernier de la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications. Des budgets conséquents ont été débloqués par le ministre-président Pierre-Yves Jeholet et le ministre Frédéric Daerden pour équiper nos écoles et nos élèves.

Tous ces efforts seront vains si, in fine, une fois sorti de la crise, nos enseignants se détournent des outils numériques à la suite d'un manque de formation, n'en perçoivent pas l'intérêt et les vertus pédagogiques. Sans réponse de votre part sur ce sujet, je réitère mon envie que le gouvernement impose à tous les enseignants de suivre des formations numériques lors de leur formation continue. De toute manière, nous allons la rendre obligatoire dans la formation initiale. Pourquoi ne pas le faire pour les enseignants déjà en place? Je ne manquerai pas de vous questionner à ce sujet et j'espère

que vous aurez pu en débattre avec le gouvernement.

**M. Manu Douette (MR).** – Happi est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a été lancée en septembre 2020, bien après la plateforme développée par WBE. Happi ressemble à un copier-coller ou à une évolution de la plateforme de WBE étant donné les similarités. Il semble d'ailleurs que ce sont les mêmes développeurs qui ont travaillé sur les deux plateformes en parallèle. De son côté, le SeGEC a choisi de travailler avec une autre plateforme qui n'est ni Happi ni celle de WBE. Dans l'enseignement communal, j'avais travaillé à l'époque sur une quatrième plateforme avec le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP). Au total, quatre plateformes différentes coexistent. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient Happi, mais je pense que chaque réseau va continuer de développer sa propre plateforme. J'avais imaginé une plateforme où un élève qui change de réseau pourrait notamment conserver un suivi de ses notes, mais le caractère urgent de la situation n'a, semble-t-il, pas permis de saisir l'occasion. C'est dommage, car c'est une occasion ratée d'effectuer des économies d'échelle et de rassembler nos forces pour travailler ensemble dans la même direction et de faire naître une belle synergie entre la plupart des réseaux, mais j'en fais le deuil.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Je vous remercie très chaleureusement, Madame la Ministre, pour toute l'énergie que vous mettez dans les projets, ainsi que pour votre écoute du terrain. Je voudrais juste revenir sur un point: les modalités d'hybridation de l'enseignement. L'enquête de l'UMons, et peut-être d'autres enquêtes de terrain, démontrent que plus le temps est long entre les premières séquences et la séquence suivante, plus cela est préjudiciable à l'hybridation de l'enseignement et au dispositif, pour les enseignants, mais aussi surtout pour les élèves. Cet aspect doit nous préoccuper.

Personne ne détient la vérité absolue. Nous sommes tous face à une situation hors norme. Les bonds de géant qui ont été faits sur le plan technique et sur le plan de l'équipement, les efforts considérables que la Fédération Wallonie-Bruxelles fait sont tout à fait louables, mais quand le moment sera venu, il faudra aussi s'intéresser aux conditions de l'hybridation de l'enseignement, surtout si elle devait se prolonger dans le temps.

### **1.33 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Éducation à la mobilité et à la sécurité routière»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Depuis de nombreuses années, l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) constitue un point d'attention important au sein de notre enseigne-

ment obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. En attestent les nombreuses collaborations entre nos écoles, l'Institut Vias – anciennement Institut belge pour la sécurité routière (IBSR) – et les Régions. Sur son portail de la mobilité, la Région wallonne met par exemple à la disposition des établissements scolaires, de manière virtuelle ou physique, des outils pédagogiques. En outre, elle propose des contacts avec différents ASBL ou opérateurs dispensant des animations scolaires en EMSR, mais aussi avec les différentes zones de police, ainsi que des animations similaires destinées aux élèves de l'enseignement obligatoire.

En décembre dernier, dans le cadre des États généraux de la sécurité routière en Wallonie, la ministre wallonne chargée de la Sécurité routière, Mme Valérie De Bue, a dévoilé plusieurs de ses priorités en la matière. Selon elle, il convient de renforcer l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge grâce à des partenariats avec les écoles. Le processus doit être amorcé dès l'école primaire et se poursuivre en secondaire, lorsque les engins motorisés commencent à apparaître, mais aussi par la suite, dans l'enseignement supérieur, lorsque le jeune fait ses premiers pas en tant que conducteur. La ministre précise que cette formation continue relève d'une stratégie à long terme dont le but est de sensibiliser une nouvelle génération.

L'idée principale de la ministre De Bue serait de développer un brevet du piéton qui irait plus loin que les enjeux de mobilité fixés à l'heure actuelle. Des projets de ce type existent déjà, mais de manière assez disparate. L'objectif serait de généraliser ce projet à l'ensemble des élèves des écoles primaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, en première ou en deuxième année, et ce, dès la rentrée 2021-2022. L'idée serait par ailleurs de former les enseignants eux-mêmes afin qu'ils puissent donner ces cours.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'enseignement actuel de l'EMSR au sein de nos écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles collaborations existent dans ce domaine entre notre Fédération et les Régions wallonne et bruxelloise? Avez-vous déjà évoqué avec Valérie De Bue sa proposition de généraliser le brevet du piéton à tous les élèves en première ou deuxième année de l'enseignement primaire? Où en sont vos discussions à cet égard? Avez-vous des échanges similaires avec la ministre bruxelloise chargée de la mobilité? Un projet visant les mêmes objectifs existe-t-il en Région bruxelloise?

Par ailleurs, si vous êtes favorable à une telle proposition, envisagez-vous de lancer rapidement un appel à projets? En termes d'organisation, sous quelle forme ce brevet du piéton sera-t-il établi? Les enseignants seront-ils formés pour dispenser eux-mêmes cette formation? La méthode adoptée sera-t-elle comparable à celle du brevet du cycliste et opterez-vous ainsi pour des cours théoriques et

des exercices de terrain en temps de circulation? Enfin, avez-vous déjà fixé une échéance pour l'aboutissement de ces projets?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, mon administration travaille en étroite collaboration avec les deux Régions pour coordonner les initiatives en matière de sécurité routière à l'école, ainsi que leur promotion. Ainsi, la circulaire 7843 du 20 novembre 2020 propose aux directions toutes les actions à disposition des écoles en matière d'EMSR. Par ailleurs, des formations de référents en EMSR, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire, figurent dans le catalogue de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC). Ces référents deviennent par la suite de véritables personnes ressources en EMSR dans leur école. Ils sont chargés de centraliser les informations relatives à l'EMSR et favorisent la mise en œuvre de projets au sein de leur école.

En ce qui concerne le brevet du piéton, nous n'avons pas encore eu de contact quant à sa généralisation pour les élèves de première et de deuxième années primaires en Wallonie, mais je suis certaine que cela sera bientôt le cas, à l'occasion d'un prochain comité de pilotage de l'accord de coopération relatif à l'EMSR.

Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle finance depuis 2015 l'organisation d'un brevet du piéton sur son territoire. Ce brevet concerne les classes de première année primaire. Tous les documents préparatoires à ce brevet sont librement accessibles pour les enseignants depuis le site de l'organisation *GoodPlanet* qui coordonne ce projet. Plusieurs zones de police dispensent également des formations de ce type. Au niveau de la démarche, la formation du brevet du piéton à Bruxelles est très proche de celle relative au brevet du cycliste. Pour mémoire, 15 % des écoles bruxelloises participent aux démarches relatives au brevet du cycliste. L'obtention de ce brevet implique une formation de base pour les enseignants, un apprentissage théorique en classe, ainsi qu'une formation pratique, dans la cour d'abord, en rue ensuite.

Les apprentissages portent sur les comportements qui peuvent directement être utiles aux enfants de 6 ou 7 ans: marcher correctement sur un trottoir ou choisir un bon lieu de traversée notamment. Les appels à projets de l'enseignement et leurs thématiques sont appelés à être évalués, mais, pour l'heure, je n'ai qu'à me réjouir des collaborations nouées avec les deux Régions en termes d'EMSR.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR)**. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. Si plusieurs dispositifs et appels à projets existent déjà, j'estime que nous devons aller plus loin en réfléchissant à d'autres pistes pour renforcer les bons comportements de nos jeunes en termes de sécurité routière. L'idée de ce brevet du

piéton m'a donc particulièrement séduite. Je reviendrai vers vous à ce sujet lorsque vous aurez pu consulter la ministre De Bue à cet égard. Je prends bonne note du fait qu'il existe des projets similaires en Région bruxelloise et je ne manquerai pas de revenir également vers vous à ce sujet.

**1.34 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retour de voyage des élèves et suivi du respect de la quarantaine»**

**Mme Jacqueline Galant (MR)**. – Durant les vacances de Noël, une circulaire a été adressée aux directions d'écoles, requérant leur vigilance lors du retour des élèves de l'étranger et pour le respect de la quarantaine. La circulaire rappelait que les membres du personnel et les élèves étaient soumis aux règles sanitaires édictées par le Comité de concertation (Codeco) et relatives au retour de séjours à l'étranger et communiquait également les adaptations apportées lors de la réunion du 30 décembre du Codeco. Sur la base des décisions de ce dernier, toutes les personnes voyageant plus de 48 heures en zone rouge étaient considérées comme des contacts à haut risque et devaient respecter une quarantaine obligatoire de minimum sept jours, dont elles ne pourraient sortir que si leurs tests étaient négatifs.

Ce que les directions ont eu du mal à interpréter, c'est votre appel à la responsabilité de l'ensemble des membres du personnel et des parents: chacun doit se conformer strictement aux consignes de mise en quarantaine et de test de dépistage à la suite d'un séjour à l'étranger. Il était alors demandé aux écoles d'assurer la diffusion la plus large possible de l'appel. La contradiction venait du fait qu'il était précisé qu'il s'agissait d'une démarche d'information et de sensibilisation tandis que la mission de contrôle était laissée aux autorités compétentes. Nombre de directions et d'enseignants se sont trouvés fort dépourvus.

Quelle mission précise est-elle demandée aux directions d'écoles? Doivent-elles dénoncer les élèves dont elles apprennent par hasard qu'ils rentrent de vacances? Et si tel est le cas, doivent-elles contacter les autorités policières, parfois sans preuve tangible? Ne serait-il pas opportun, en fonction de l'évolution des consignes sanitaires relatives aux voyages de plus de 48 heures, de leur donner davantage de précisions sur leur rôle dans la gestion du retour des congés de carnaval? Que doivent faire les directions d'école quand elles constatent un défaut de quarantaine chez les élèves?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Pour rappel, le Codeco a décidé le 30 décembre 2020 que toutes les personnes voyageant plus de 48 heures dans une zone rouge et

donc considérées comme contacts à haut risque devaient respecter une quarantaine obligatoire de minimum sept jours, dont elles pourront sortir en cas de résultat de test négatif.

Il était jusque-là possible de se soustraire à la quarantaine grâce à l'analyse de risque effectuée dans le formulaire de localisation du passager. L'objectif de la circulaire 7897 du 31 décembre 2020 était dès lors purement informatif dans l'optique d'assurer la diffusion la plus large possible de ces mesures, tout en rappelant qu'elles étaient pleinement applicables aux élèves et aux membres du personnel ayant décidé de voyager, que ce voyage soit essentiel ou non. En faisant appel à la responsabilité collective de chacun, j'ai donc demandé aux directions d'assurer cette diffusion aux publics concernés.

Les pouvoirs organisateurs et les directions d'école n'ont pas de compétence pour assurer l'application de ces règles par des moyens coercitifs ou en menant l'enquête pour savoir qui aurait voyagé ou qui n'aurait pas respecté la quarantaine. Ces prérogatives appartiennent aux zones de police, auxquelles je n'ai pas d'injonction à donner. Le rôle des directions à ce titre est juste d'informer et de sensibiliser au respect des règles. Par exemple, je n'accepterai pas que, sur la base d'une rumeur de voyage, une direction refuse qu'un élève retourne dans son établissement.

Je verrai quelles sont les règles applicables aux voyages pour des congés de détente, si le Codeco décide de maintenir les règles actuelles ou de les modifier. J'imagine qu'on en saura plus vendredi. Si les voyages sont toujours strictement déconseillés, j'entends bien encore communiquer afin de sensibiliser les élèves, parents ou membres du personnel qui décideraient de partir. Les experts sanitaires avaient d'ailleurs demandé expressément que les ministres de l'Éducation relaient bien les informations à ce sujet. Ils s'étaient réjouis que je l'aie fait, tout comme mes collègues.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Notre tâche de bourgmestre et de pouvoir organisateur est compliquée. Finalement, ce sont les différentes informations de la Région wallonne qui nous indiquent que nous devons poursuivre les personnes qui ne respectent pas la quarantaine. En dehors des informations et des messages de sensibilisation, les responsables des pouvoirs organisateurs (PO) ne disposent pas de beaucoup d'outils pour faire respecter la quarantaine. À titre d'exemple, les enfants racontent n'importe quoi entre eux et les parents disent qu'ils ne sont pas partis à l'étranger: c'est le règne de la rumeur. Les membres du PO devraient posséder des outils pour sensibiliser le personnel enseignant, les parents et les enfants sur les vacances et les conditions de voyage.

Vendredi prochain, le Codeco nous donnera sans doute plus d'informations. Cependant, un courrier ou une circulaire venant de votre part,

Madame la Ministre, et invitant fortement à éviter les voyages à l'étranger, délivrerait un bon signal. En tant que responsable de PO, je suis tout à fait prête à le relayer.

**1.35 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Communication directe aux directions sur le Pacte pour un enseignement d'excellence»**

**M. Nicolas Janssen (MR).** – L'appropriation du Pacte pour un enseignement d'excellence par les acteurs de terrain est essentielle pour la réussite de sa mise en œuvre. C'est pour assurer cette adhésion que le Pacte a été élaboré en co-construction avec l'ensemble des représentants des acteurs de l'enseignement, que le cadre de concertation est aussi poussé et que les équipes pédagogiques sont appelées à être de véritables acteurs de changement au travers des plans de pilotage et les contrats d'objectifs notamment.

Depuis un an, je sens que le discours et l'opinion générale concernant le Pacte ont positivement évolué, mais nous sommes encore loin d'une communication claire, fréquente et transparente vis-à-vis des acteurs de terrain. Madame la Ministre, vous avez vous-même parlé abondamment de ce sujet en début de législature. Même s'il est possible d'ajuster les plans d'action liés aux objectifs fixés, il serait utile pour les directions d'établissement de connaître les grandes lignes des changements de ces prochaines années afin de rédiger leurs objectifs en fonction de ceux-ci. En plus, de nombreux parents se tournent vers les directions avec leurs propres questions au sujet du Pacte; les réponses des directions se basent bien souvent sur ce qu'elles lisent dans les médias ou sur les réseaux sociaux.

Au sein de la commission de l'Éducation, en réponse à une question de mon collègue Manu Douette, vous aviez indiqué qu'un dispositif d'information serait créé au début de l'année 2021 afin d'offrir une communication plus systématique et plus exhaustive sur les réformes en cours d'élaboration ou en cours de mise en œuvre. Qu'en est-il aujourd'hui de ce dispositif d'information? Sera-t-il mis en ligne sur le site officiel du Pacte? Nous avons parlé également d'une «mise au vert» qui ferait la part belle aux différents chantiers du Pacte, à l'agenda, au mode de gouvernance et à l'état d'avancement des différents sujets. Malgré la situation sanitaire, n'est-il pas possible de concrétiser cette initiative sous forme de webinaire?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour faire évoluer positivement la perception du Pacte pour un enseignement d'excellence. L'entrée en vigueur de plusieurs réformes qui produisent actuellement leurs effets en constitue

un élément essentiel. Les équipes éducatives ont commencé à se mobiliser sur les plans de pilotage et les contrats d'objectifs et elles ont bénéficié de dispositifs tels que le renforcement de l'encadrement FLA (français langue d'apprentissage). Les écoles de l'enseignement maternel suivent actuellement des formations sur le nouveau référentiel de compétences initiales. Bref, le personnel de l'enseignement devient un véritable acteur du Pacte, souvent dans une dynamique porteuse et enthousiasmante.

Il n'en demeure pas moins que le Pacte reste parfois mal connu et que certaines de ses réformes continuent à susciter des doutes et des inquiétudes. Le renforcement de la participation et de la communication reste plus que jamais un enjeu important. Il y a quatre mois, je répondais à M. Douette sur le dispositif d'information autour du Pacte pour un enseignement d'excellence. Mon administration y travaille pleinement dans le but de diffuser une communication effective et systématique sur les réformes en cours aux acteurs de l'enseignement, mais aussi aux parents et aux élèves.

Le contexte sanitaire, son impact sur les écoles et sur le calendrier du Pacte, n'a toutefois pas permis d'avancer significativement dans la mise en œuvre des projets. Je vous confirme que le site lancé initialement durant la précédente législature n'est plus d'actualité. Un nouvel espace dédié au Pacte sera hébergé directement sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). Il contiendra toutes les informations nécessaires à la compréhension du Pacte et à l'état d'avancement de ses chantiers. La «mise au vert» sur les différents chantiers qui était prévue pour les députés et qui devait être organisée par les responsables du Pacte n'a pas pu avoir lieu compte tenu des restrictions sanitaires. Je suis cependant convaincue du bien-fondé de l'initiative qui pourrait éventuellement se concrétiser sous la forme de webinaire.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir confirmé votre volonté, toujours bien intacte, d'informer correctement tous les acteurs. Je comprends que la crise sanitaire a entraîné du retard dans l'organisation de ce flux d'information. J'imagine que vous reviendrez bientôt vers nous avec de bonnes nouvelles.

**1.36 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Allocation d'un montant de cinq millions pour la simplification administrative»**

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, en réponse à une question de mon collègue M. Bellot le 8 décembre dernier, vous avez indiqué qu'une réunion s'était tenue le 27 novembre afin de déterminer comment serait utilisé le bud-

get de 5 millions d'euros consacré à la diminution de la charge administrative pesant sur les directions d'établissement scolaire. Cette réunion visait à établir les priorités en vue d'apporter le plus rapidement possible une aide efficace aux directions par une numérisation des principaux processus administratifs.

En commission de l'Éducation, nous avons régulièrement abordé la question de la charge administrative exacerbée par la crise sanitaire. Cette surcharge a des conséquences sur le taux de burn-out dans les écoles et sur les difficultés que rencontrent les directions. Cette problématique est considérée comme prioritaire tant dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) que dans les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Pourriez-vous nous donner les conclusions et les suites données à la réunion du 27 novembre dernier? Avez-vous déterminé les projets prioritaires et la ventilation du budget? Quand les directions peuvent-elles espérer ressentir les effets de ces 5 millions d'euros?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – La réunion du 27 novembre avait pour objet d'établir une liste des priorités de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) en matière de simplification administrative. Ces priorités se traduisent par des projets de dématérialisation et donneront lieu à l'allocation d'un budget non récurrent de 5 millions d'euros. Pour être retenus comme prioritaires, les projets devaient répondre aux critères suivants: proposer une simplification directe pour les chefs d'établissement; pouvoir être réalisés sans retarder les projets en cours et, le cas échéant, par des consultants externes; être bien circonscrits et indépendants des projets déjà en cours, dès lors que le budget de 5 millions d'euros est attribué en une fois pour 2021. Cependant, si les projets en cours peuvent être accélérés grâce à l'augmentation des moyens alloués, les nouveaux projets peuvent être considérés comme prioritaires.

Tenant compte de ces trois critères, sept projets ont été retenus. Ils ont été présentés à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) lors d'une réunion tenue le 15 décembre 2020. Leur priorisation définitive, leur budgétisation et le calendrier de développement ne pourront être arrêtés qu'après la finalisation de l'analyse de l'ETNIC. Une réunion est prévue le 20 janvier afin d'éclairer l'AGE sur ces différents points.

À titre indicatif, en attendant la validation de l'ETNIC, je vous cite les sept thématiques actuellement identifiées: la simplification de la prise des présences et absences des élèves; la gestion des accidents de travail; la gestion des candidatures aux fonds d'équipement; les recours dans le secondaire; la procédure de remboursement des frais de déplacement en transports en commun et à vélo

des enseignants; la numérisation des épreuves non certificatives; la gestion de l'obsolescence des applications et leur passage en technologie Java.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir précisé les différentes thématiques identifiées, ainsi que les prochaines étapes du processus. La simplification administrative est une priorité pour les directions d'établissement.

**1.37 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Emploi de personnel enseignant non subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les écoles subventionnées»**

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre, je vous ai interrogée récemment sur le statut du personnel enseignant engagé sur fonds propres par les communes en Fédération Wallonie-Bruxelles. À cette occasion, j'ai souligné quelques différences de traitement entre les uns et les autres, en fonction de leur statut. Selon vos dires, le personnel recruté sur fonds propres par des pouvoirs organisateurs (PO) subventionnés, qu'il s'agisse de l'enseignement communal, provincial ou libre, n'est pas connu de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'administration ne disposerait donc d'aucune donnée chiffrée à cet égard.

J'ai interrogé le ministre chargé des Pouvoirs locaux en Région wallonne à ce sujet. Il m'a répondu en substance que, selon son «ressenti», il s'agissait plutôt de personnel administratif. D'après moi, il pourrait aussi s'agir d'enseignants qui servent à dédoubler une classe ou à renforcer le personnel des classes en immersion. Ce personnel a donc aussi des missions pédagogiques. Le ministre m'a indiqué que les communes ne lui avaient rien communiqué et qu'il n'avait pas eu de contacts avec la Fédération à ce sujet.

Lorsque j'ai déposé cette question, les services du Parlement ont limité la portée de ma question à la tutelle sur les actes administratifs des communes, invoquant l'arrêt 154/2005 de la Cour, lui-même basé sur l'article 127, § 1, alinéa 1 et 2° de la Constitution. Ce dernier donne la pleine compétence aux Communautés quant à l'organisation de l'enseignement y compris le personnel enseignant non subventionné et le personnel non enseignant, subventionné ou non. Dès lors, ne serait-il pas utile de réaliser un cadastre complet de ces enseignants, plutôt que de se baser sur des «ressentis»? Allez-vous prendre contact avec les Régions afin d'envisager une harmonisation des statuts du personnel concerné, subventionné ou non? D'après certains collègues, la Fédération Wallonie-Bruxelles disposerait peut-être de cette information, car l'ancienneté de ces enseignants engagés sur fonds propres, notamment

par les communes, est comptabilisée par la Fédération.

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, mon administration ne dispose d'aucune donnée chiffrée concernant le personnel recruté sur fonds propres par des PO subventionnés, qu'il s'agisse de l'enseignement communal, provincial ou libre. S'agissant de personnel qui n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a effectivement pas connaissance de ces emplois, étant donné qu'elle ne les subventionne pas. Ces membres du personnel non statutaire soumis à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail reçoivent de leur employeur un contrat de travail classique du secteur privé.

Pour votre parfaite information, les services rendus par les enseignants engagés sous contrat de travail sont néanmoins assimilés à des services prestés comme statutaires avec la particularité qu'ils se voient appliquer un coefficient réducteur de 0,3 pour leurs 1 200 premiers jours. Ils peuvent ainsi, le cas échéant, acquérir des droits leur permettant d'accéder à des classements, mais cela n'est pas lié à la subvention-fonctionnement à verser pour des charges organiques. À cet égard, il me paraîtrait incongru de demander aux PO concernés, principalement des ASBL, de communiquer au pouvoir régulateur un cadastre de ses emplois rémunérés sur fonds propres.

Enfin, mes services n'ont pas été spécifiquement interpellés sur des injonctions contradictoires qui auraient été données à cet égard par les autorités régionales, lesquelles n'ont pas non plus effectué de démarches particulières à ce propos. Je ne compte dès lors pas les solliciter.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Si je comprends bien, vous n'allez pas à l'encontre de l'analyse du greffe du Parlement wallon. En effet, vous dites que vous n'avez pas connaissance de quoi que ce soit, ce qui ne veut pas dire pour autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de compétence dans le domaine. Cependant, on entre là dans une discussion de nature institutionnelle.

Avant d'aller plus loin et de savoir s'il faut donner un cadre plus strict et veiller à ce que cela ne grève ni les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni celles des communes, il faut aborder la question du cadastre qui reste centrale. Quand vous dites que l'ancienneté des membres du personnel concernés est quand même comptabilisée avec un coefficient réducteur de 0,3, il semblerait logique qu'il existe quelque part un moyen d'identifier le nombre de personnes concernées.

Vous me permettrez peut-être de revenir sur le sujet par le biais d'une question écrite concernant ces éventuelles statistiques. En effet, il me semble intéressant de savoir combien de personnes

sont concernées, afin d'améliorer la gestion de ces données et de procéder à une évaluation des besoins réels du terrain. En effet, les directeurs généraux, qui sont les garants de la légalité au sein des communes wallonnes en tous cas, m'ont fait part de difficultés rencontrées concernant le statut de ce personnel. Je reviendrai ultérieurement sur le sujet du cadastre, parce qu'il me semble qu'il serait possible d'identifier les membres du personnel concernés sur la base des éléments que vous donnez dans votre réponse.

**1.38 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Processus participatif de la Région wallonne dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – La Région wallonne a annoncé la mise sur pied d'un large processus participatif pour actualiser son plan «Air-Climat-Énergie 2030». Des citoyens seront tirés au sort et devront proposer des mesures pour atteindre l'objectif de réduction de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030. Des actions de sensibilisation sont également prévues dans les écoles en Wallonie. C'est à ce titre, Madame la Ministre, que je vous interroge.

Bien entendu, la crise de la Covid-19 a retardé le lancement de cette initiative, mais elle reste bien à l'ordre du jour. Les services du ministre Henry devaient prendre contact avec vos services afin de préparer ces actions dans les écoles. Avez-vous eu l'occasion de discuter avec le ministre wallon à propos de cette initiative? Comment peut-elle s'organiser au mieux dans certaines écoles en Wallonie? Sous quelles conditions? Il pourrait être envisagé de faire le lien avec le programme de certains cours. Quelles opinions avez-vous recueillies concernant cette initiative? La crise de la Covid-19 complique évidemment le lancement d'une telle opération. Il faudra tenir compte de ce contexte précis.

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je vous confirme que mon cabinet et celui du ministre Henry sont bien en contact. Nous travaillons actuellement à la rédaction d'une note d'orientation conjointe qui sera examinée à l'occasion de la prochaine réunion conjointe des gouvernements.

Pour ce qui est de l'enseignement, la coordination du processus menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne sera renforcée. Le but est d'améliorer l'impact des mesures et des actions menées de part et d'autre; les enjeux du climat et de l'énergie seront intégrés dans l'éducation à l'environnement dont le programme est défini dans l'accord de coopération établi entre nos deux entités.

Pour le reste, je vous détaillerai nos projets dès que les décisions auront été prises.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre. C'est effectivement un projet en cours. J'attendrai la suite, notamment la note d'orientation conjointe sur laquelle vous travaillez. Je me réjouis aussi d'apprendre que vous envisagez de créer des liens entre les différents programmes.

**1.39 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation des élèves de l'Athénée Andrée Thomas de Forest dans le cadre des perspectives annoncées par la nouvelle direction»**

**M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Une première solution a enfin été trouvée aux crises à répétition et aux nombreuses difficultés rencontrées par le personnel, mais aussi par les élèves de l'Athénée royal Andrée Thomas de Forest. Un nouveau directeur a été nommé à la tête de l'école. Les perspectives s'annoncent plutôt positives puisque, selon les informations recueillies, cette personne dispose d'une expérience antérieure positive qui permettra de ramener la sérénité dans l'école. Les difficultés subies par l'école touchaient tant à la gestion de l'établissement dans son ensemble qu'aux infrastructures, raison pour laquelle j'ai également interrogé hier votre collègue, M. Daerden.

Cette situation a eu des conséquences concrètes sur la vie de l'établissement puisque plus de 150 des 700 élèves ont malheureusement quitté l'école en une année. Le climat y est donc particulièrement sensible pour tous les acteurs, y compris pour les élèves puisque plusieurs crises ont opposé la direction précédente à ces derniers. Je rappelle que la police est déjà intervenue dans l'école. Les revendications des élèves sont partagées par la plupart des enseignants. L'instauration de mécanismes de concertation et de dialogue entre la direction et les enseignants est annoncée. Mais qu'en est-il des élèves dans ce processus?

Madame la Ministre, je vous ai déjà interpellée à plusieurs reprises sur la nécessité de tenir compte de l'avis des élèves dans le cadre de la démocratie scolaire. Cette préoccupation est encore plus importante à mes yeux dans un contexte conflictuel, surtout en cette période de crise où les élèves ont besoin de confiance et de motivation. Une implication active des élèves dans les mécanismes de dialogue et de concertation est-elle prévue? Quel premier bilan tirez-vous de l'arrivée de la nouvelle direction en ce qui concerne la gestion des apprentissages dans l'école? De premières retombées positives sont-elles déjà constatées par rapport à la gestion de la précédente direction?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Je tiens tout d'abord à souligner

qu'une demande avait été faite en Conférence des présidents pour transférer cette question à mon collègue Frédéric Daerden que vous avez interpellé hier exactement sur le même sujet, en sa qualité de ministre de tutelle de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Cette demande a été rejetée, mais je dois m'en tenir à la réponse de mon collègue. En effet, je n'ai pas, en tant que ministre de l'Enseignement, c'est-à-dire en tant que pouvoir régulateur, à m'immiscer dans l'autonomie et la gestion des pouvoirs organisateurs, s'agissant de cas tels que celui-ci.

Je ne peux évidemment qu'espérer que le nouveau management réussira à redresser l'établissement et vous renvoie vers la réponse du ministre Daerden sur les missions et priorités de celui-ci. Je note le développement du rôle du conseil de participation et la réorganisation d'une véritable délégation des élèves qui construira le sens et la pratique de la démocratie chez nos élèves.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Je comprends l'importance de respecter la législation à la lettre. Néanmoins, la gestion des apprentissages des élèves est elle aussi importante. Les enseignants m'ont fait part de leur espoir, mais il est aussi nécessaire que les élèves soient écoutés. C'est en y veillant qu'on arrivera à rétablir la confiance envers les parents également. Cette école a besoin de sérénité afin que les élèves continuent à y aller avec confiance.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 18h50 et reprise à 18h55.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.40 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation de la population scolaire en Région bruxelloise»**

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – En août dernier, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) et *perspective.brussels* ont publié une analyse intitulée «*De plus en plus d'élèves à Bruxelles: comment s'adaptent les écoles?*». L'IBSA constate une augmentation de 12 % du nombre d'élèves entre les années scolaires 2009-2010 et 2017-2018. En huit ans, il s'agit d'une augmentation de 27 000 élèves, leur nombre passant à Bruxelles de 227 999 à 254 943.

Cette analyse conjointe relève que l'enseignement primaire enregistre la croissance la plus importante. Elle y constate une augmentation de 16 % contre 10 % dans l'enseignement secondaire et 8 % dans l'enseignement maternel. Dans le même temps, l'IBSA et *perspective.brussels*

dénoncent une saturation dans les établissements scolaires depuis l'année scolaire 2009-2010 pour l'enseignement fondamental et depuis l'année scolaire 2015-2016 pour l'enseignement secondaire.

Pour gérer cette croissance en Région bruxelloise, les auteurs expliquent que la création de nouveaux sites scolaires a permis d'absorber 40 % de l'augmentation du nombre d'élèves, soit 10 690 élèves, et que les sites scolaires préexistants ont permis d'absorber les 60 % restants, soit 16 254 élèves, principalement dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. D'après le monitoring de l'offre scolaire du Service «École» de *perspective.brussels*, plus de la moitié des sites existants ont augmenté leur capacité dans le cadre d'un projet d'infrastructures. Les écoles ont procédé à des rénovations de leurs bâtiments ou au placement de modules préfabriqués. Pour l'IBSA, une telle densification semble avoir eu un impact négatif sur la qualité des infrastructures scolaires et sur le cadre de vie des élèves: il évoque, par exemple, la diminution des espaces communs tels que toilettes, réfectoire, cour de récréation, salle des professeurs, etc. Il conclut son étude par le constat que l'augmentation de la population scolaire n'entraîne pas forcément l'obligation pour l'établissement d'améliorer la qualité de ses infrastructures ou d'augmenter sa superficie.

Limitée à la réalité bruxelloise, cette analyse factuelle a le mérite de lever le voile sur la problématique de l'absorption de la population scolaire par les écoles existantes. Il serait néanmoins intéressant d'aller un pas plus loin et d'étudier ce phénomène pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en identifiant les particularités locales, par exemple commune par commune.

À l'aune de cette analyse bruxelloise, est-il prévu de dresser un constat plus affiné sur la croissance de la population scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les solutions mises en place par les établissements scolaires? Par ailleurs, je suis interpellée par l'analyse que fait l'IBSA de l'impact de la croissance des élèves sur la qualité des bâtiments et le bien-être des élèves. Avez-vous connaissance, Madame la Ministre, d'une étude d'impact de la croissance de la population scolaire, par exemple, sur le décrochage scolaire ou l'absentéisme du personnel enseignant? Quelles pistes explorez-vous pour gérer et absorber l'augmentation de la population scolaire afin d'éviter une dégradation des bâtiments scolaires et du bien-être des élèves et enseignants?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – J'ai en effet pris connaissance de l'analyse de l'IBSA et de *perspective.brussels* concernant la manière dont les écoles de la Région bruxelloise ont réagi à la hausse du nombre d'élèves. L'analyse trace une trajectoire sur les dix dernières années, avec un double défi à relever: d'une part, l'augmentation de la population scolaire et, d'autre part, le cadre particulier de la

Région de Bruxelles-Capitale qui souffre de disponibilités foncières rares et qui fait face à une saturation des écoles, à tout le moins dans l'enseignement fondamental.

L'étude montre bien que, si les nouveaux sites scolaires ont permis d'absorber 40 % de cette augmentation, les sites scolaires préexistants l'ont permis pour les 60 % restants. Cette dernière donnée pose la question de la dégradation des conditions d'enseignement et de travail, tant pour les élèves que pour les équipes pédagogiques et administratives. À ce jour, je ne dispose pas de telles données pour la Wallonie ou de données agrégées pour l'ensemble de la Fédération. Il serait intéressant que le ministre Daerden et moi-même saisissions les autorités wallonnes en ce sens. Toutefois, le problème de nouvelles places et les défis par rapport au bâti préexistant se posent de façon très différente selon les régions, zones ou communes. Cela illustre le défi particulier qui se pose dans le cas bruxellois, mais aussi dans certaines villes wallonnes.

Pour répondre à l'augmentation de la population scolaire, les pistes ne sont pas nouvelles: il s'agit à la fois de travaux d'entretien et de mise aux normes de bâtiments existants ou de nouvelles constructions. Elles sont au cœur du chantier dédié aux bâtiments scolaires dont le principal objectif est de disposer d'une cartographie précise du bâti existant et de l'état dans lequel il se trouve. Le but est d'établir un plan d'action pour combler l'écart entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre en termes, entre autres, d'efficacité des programmes de subventions et des besoins pédagogiques au regard du Pacte pour un enseignement d'excellence. La volonté du gouvernement est également d'assurer la transition climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires. À ce sujet, le ministre Daerden dispose d'informations plus complètes et je vous invite, Madame la Députée, à l'interroger, le cas échéant.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, je me retournerai vers votre collègue, le ministre Daerden, à propos des bâtiments scolaires et je suivrai avec intérêt le dossier de l'offre scolaire à Bruxelles.

**1.41 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Livre blanc des personnes ressources/responsables informatiques dans les établissements scolaires»**

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Le 12 janvier, la Fédération des coordinateurs ICT [*Information and communication technology, technologies de l'information et de la communication*] des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FICT) a publié coup sur coup un communiqué de presse et un livre blanc intitulé «*État des lieux en*

*vue de la création du statut de Coordinateur ICT au bénéfice de tous les membres du personnel ainsi que des élèves de toutes les écoles*». Un site web a également été créé à l'adresse [www.fict.be](http://www.fict.be). Ces informations ont été communiquées à la presse, aux membres de notre Parlement ainsi qu'aux organisations syndicales. Le livre blanc décrit les différentes facettes de ce métier invisible pour le grand public et la Fédération, et formule plusieurs propositions.

Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à ce sujet et vous avais également transmis le témoignage d'une personne ressources. Vous me répondiez que le gouvernement avait déjà beaucoup dépensé dans ce domaine et qu'il continuerait à le faire pour équiper les écoles et les élèves. Certes, le fonds d'urgence débloqué par le gouvernement y contribue, de même que d'autres aides européennes sans doute à venir. Malheureusement, votre réponse ne permet pas de déterminer qui va commander, installer, maintenir, dépanner au quotidien cette nouvelle infrastructure. Ce rôle incombe aux personnes ressources ou coordinateurs ICT qui, bien qu'ils soient indispensables au bon fonctionnement d'une école du 21<sup>e</sup> siècle, sont actuellement invisibles pour la Fédération.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce livre blanc paru mardi dernier? Le cas échéant, la lecture de ce texte bien documenté et rédigé par des personnes de terrain a-t-elle fait évoluer votre point de vue sur la question? La FICT a fait part de son souhait de vous rencontrer. Une entrevue ou une visite dans une de leurs écoles est-elle programmée afin de vous rendre compte des besoins du secteur?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance du livre blanc que vous évoquez, ainsi que de la proposition de résolution déposée par votre groupe et relative aux référents numériques dans les écoles. La demande formulée est compréhensible compte tenu des derniers mois et de la décision de passer à un enseignement hybride pour la moitié du temps dans l'enseignement secondaire supérieur.

Les demandes formulées doivent néanmoins être soupesées dans la perspective d'un retour prochain à une situation «normale», c'est-à-dire en présentiel à 100 % et où le numérique s'invitera comme outil complémentaire à un enseignement délivré en présentiel. La proposition de création d'un nouveau statut à part entière me paraît à ce stade très éloignée du champ des possibles budgétaires. Pour autant, je conçois qu'une analyse des adaptations possibles de la situation actuelle soit nécessaire. Il est prévu que nous rencontrions les représentants de cette nouvelle fédération des coordinateurs ICT prochainement.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Madame la Ministre, une rencontre permettra de vous rendre compte du travail effectué sur le terrain. Ce

n'est pas uniquement en raison de ce qu'il se passe depuis quelques mois que leur rôle devient tout à coup essentiel. Il a été mis en lumière par la situation sanitaire, l'hybridation et le développement plus rapide que prévu de l'aspect informatique et technique, mais cela fait des années que ces personnes travaillent dans l'ombre avec des moyens plus que réduits, en fonction des possibilités que les écoles peuvent et veulent leur donner. J'espère que cette entrevue permettra un réel éclairage et fera évoluer votre opinion sur le sujet.

**1.42 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation technologique et informatique dans nos écoles»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Les filières STEM (*science, technology, engineering and mathematics*) sont des vecteurs forts pour la formation de profils technologiques très recherchés sur le marché du travail. Or, il apparaît que l'attractivité de ces filières n'est pas au rendez-vous, alors que la demande a explosé en raison de la pandémie et du bond numérique qui s'en est suivi.

Il est pourtant nécessaire de s'attaquer au problème de la formation technologique, afin de susciter l'éveil technologique des élèves dès le plus jeune âge et de lutter contre leur vulnérabilité numérique en les familiarisant avec les technologies de plus en plus présentes. En encourageant la créativité et en insufflant un aspect plus positif et dynamique aux formations d'éveil technologique, il sera possible d'encourager des vocations dans ces domaines en pleine expansion.

Madame la Ministre, quels sont les leviers d'action dont vous disposez, au sein de l'enseignement obligatoire, pour accentuer l'offre de formation en technologie et informatique?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – L'implémentation du tronc commun est l'un des leviers importants à ma disposition pour renforcer la formation technologique et informatique dans le système éducatif. En effet, les référentiels seront adaptés, notamment par le biais d'un nouveau référentiel relatif à la formation manuelle, technique, technologique et numérique qui s'étendra sur tout le tronc commun. Le référentiel des compétences initiales comporte même une sensibilisation, mesurée et occasionnelle, aux potentialités des outils numériques dès l'enseignement maternel.

À partir de la troisième année primaire, les attendus relatifs au numérique seront développés dans un processus de création, d'interaction et de partage, tout en préservant la sécurité de l'élève et celle des autres: réseaux sociaux, gestion de son matériel, partage de contenus, réalités virtuelle et augmentée. L'élève sera ainsi amené à porter un

regard critique et à percevoir le potentiel des outils, à évaluer l'impact de leur utilisation, notamment sur les plans sociétal et démocratique. Le numérique sera donc bien un véritable objet d'apprentissage et pas seulement un outil ou une aide à l'enseignement. Il s'agira bien d'une formation au numérique et non pas par le numérique. Cette stratégie numérique, adoptée en octobre 2018, est transversale à plusieurs chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence: le tronc commun, la transformation du métier d'enseignant, le travail collaboratif, l'accompagnement et la formation des enseignants et la diffusion de l'innovation pédagogique.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement précise que «l'amélioration de l'orientation des élèves doit avoir pour objectif d'aider les jeunes à construire leur projet de vie et favoriser une orientation positive». Dans cette optique, le gouvernement veut «revaloriser les STEM (*sciences, technologies, engineering and mathematics*) et l'image des filières et des métiers techniques et manuels». Ces STEM font l'objet d'un projet de la feuille de route du chantier dédié à l'orientation. Si le travail de ce chantier se poursuit et n'a pas encore fait l'objet de discussions au sein du Comité de concertation, je rappelle que plusieurs formations continuées organisées en interréseaux et au niveau de WBE et des fédérations de pouvoirs organisateurs sont d'ores et déjà proposées aux enseignants. Il s'agit là d'un levier important. Sur le terrain, certains établissements prennent des initiatives ponctuelles et invitent des professionnels du monde de l'industrie à venir dans les écoles pour participer à des activités collaboratives. L'objectif est de sensibiliser les élèves et leurs professeurs aux carrières dans le secteur des STEM, de promouvoir l'emploi dans ces domaines, mais aussi de lutter contre les inégalités de genre.

En outre, le gouvernement a récemment créé un centre de référence «STEM» regroupant les représentants des ministres dont les compétences sont directement concernées par les STEM au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française (COCOF). S'il s'agit là d'un premier pas, important certes, mais pas d'un aboutissement; tout est encore à construire, notamment en lien avec le chantier de l'orientation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, car j'ai eu deux bonnes nouvelles aujourd'hui. J'ai posé la même question à Mme Glatigny concernant l'enseignement supérieur et elle est allée dans le même sens que vous. Je suis donc rassuré: si des débouchés importants existent dans l'enseignement supérieur, c'est dès le plus jeune en âge qu'il faut utiliser les nouvelles technologies, mais surtout apprendre leur utilité.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Problématique des pickpockets au sein des établissements scolaires», de Mme Margaux De Re, intitulée «Évolution numérique dans l'enseignement obligatoire», de M. Matteo Segers, intitulée «Statut des modèles vivants et soutien à leurs pratiques», et de Mme Marie-Martine

Schyns, intitulée «Programmation des fonds FEDER 2021-2027», sont retirées.

La question orale de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «*Startech's Days 2020-2021*», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h15.*